

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MARS 2015**

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2015 6
- N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire) 7

A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020

I - GRANDS PROJETS

- N° 2 - Création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé « Centre Culturel de rencontre de Saint-Jean-d'Angély » (M. Chappet) 11
- N° 3 - Création d'un espace de travail partagé - Demande de subvention complémentaire (M. Barrière) 19
- N° 4 - Construction d'une résidence étudiante - Convention entre la SEMIS et la commune de Saint-Jean-d'Angély (M. Chappet) 20

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE

- N° 5 - Construction d'une salle de spectacles (ex EDEN) - Demande de subvention (DETR 2015) (M. Chappet) 23

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

N° 6 - 7 ^{ème} appel à projets de l'Etat : Accompagnement des démarches « Agenda 21 local » en Poitou-Charentes – Actions municipales structurantes et innovantes : Budgets participatifs et parcours artisans d'art – Demande de subventions (Mme Debarge)	27
--	----

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SÉNIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES : /

B. DOSSIERS THÉMATIQUES

I - GRANDS PROJETS : /

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE

N° 7 - Musée des Cordeliers – Programmation culturelle 2015 – Demande de subventions (Mme Armengaud-Rullaud)	31
N° 8 - Musée des Cordeliers – Programme de conservation préventive et de restauration 2015 - Demande de subventions (Mme Armengaud-Rullaud)	36
N° 9 - Musée des Cordeliers – Programme d'accessibilité culturelle 2015 – Demande de subventions (Mme Armengaud-Rullaud)	38
N° 10 - Musée des Cordeliers – Convention de stage universitaire (Mme Armengaud-Rullaud)	39

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

N° 11 - Abbaye Royale - Réalisation d'une étude structurelle - Demande de subvention (Mme Zerbib)	40
N° 12 - Maison à pans de bois - Immeuble 22-24 rue Grosse Horloge - Etude archéologique du bâti - Demande de subvention (Mme Zerbib)	41
N° 13 - Vente et destruction de matériels (Mme Zerbib)	42
N° 14 - Rue Comporté – Vente d'un délaissé de terrain (Mme Zerbib)	43

N° 15 - Projet de ferme éolienne sur la commune d'Antezant la Chapelle - Avis du Conseil municipal sur le projet (M. Moutarde)	44
--	----

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 16 - Election des membres de la commission d'appel d'offres (Mme la Maire)	47
N° 17 - Création de services civiques (Mme Tarin)	49
N° 18 - Plan d'eau de Bernouet - Exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos (M. Barbarin)	51
N° 47 - Adjonction - Urbanisme - Convention de stage universitaire (Mme Tarin)	53

VII - FINANCES

N° 19 - Amortissements des immobilisations - Plantations (M. Guiho)	52
Comptes administratifs et comptes de gestion 2014 (M. Guiho)	57
- Budget Ville	
- Budget annexe Usines relais	
- Budget annexe Bâtiment commercial	
- Budget annexe Thermes	
- Budget annexe Transports	
- Budget annexe Eau	
- Budget annexe Assainissement	
- Budget annexe Lotissement Vallon du Ponant	
- Budget annexe Zones industrielles	
- Budget annexe Zone industrielle Grenoble 2	
- Budget annexe Zone industrielle Grenoble 3	

Affectation du résultat 2014 (M. Guiho)	68
- Budget Ville	
- Budget annexe Thermes	
- Budget annexe Eau	

Budgets supplémentaires 2015 (M. Guiho)	71
- Budget Ville	

- Budget annexe Usines relais
- Budget annexe Bâtiment commercial
- Budget annexe Thermes
- Budget annexe Transports
- Budget annexe Eau
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Lotissement Vallon du Ponant
- Budget annexe Zones industrielles
- Budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 2
- Budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 3

Date de convocation : **12 mars 2015**

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Pour les délibérations N° 1 à N° 6

Nombre de présents **26**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Annabel TARIN, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Adjoints

Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Myriam DEBARGE, Anthony MORIN, Anne-Marie BREDÈCHE, Philippe BARRIÈRE, Jean-Louis BORDESSOULES, Marylène JAUNEAU, Patrice BOUCHET, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : **3**

Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Annabel TARIN
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Thierry BOUSSEREAU	donne pouvoir à	Jacques COCQUEREZ

A partir de la délibération N° 7, Mme BREDÈCHE quitte la salle et donne pouvoir à M. CHAPPET

Nombre de présents **25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Annabel TARIN, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Adjoints

Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Myriam DEBARGE, Anthony MORIN, Philippe BARRIÈRE, Jean-Louis BORDESSOULES, Marylène JAUNEAU, Patrice BOUCHET, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : **4**

Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Annabel TARIN
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anne-Marie BREDÈCHE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Thierry BOUSSEREAU	donne pouvoir à	Jacques COCQUEREZ

Présidence de séance : Françoise MESNARD

Cyril CHAPPET uniquement pour les votes des Comptes administratifs

Secrétaire de séance : Jacques CARDET

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

.....

Mme la Maire : « Bonjour à tous. Mesdames et messieurs du public, je vous remercie de venir assister aux travaux du Conseil municipal de votre commune. Nous sommes donc tous réunis pour ce Conseil municipal du mercredi 18 mars 2015. Nous siégeons exceptionnellement un mercredi puisque je ne pouvais le tenir demain soir.

Je vous informe que nous avons un certain nombre de procurations. Madame Tanguy donne pouvoir à madame Tarin, monsieur Diraison donne pouvoir à monsieur Guiho et monsieur Bousserau donne pouvoir à monsieur Cocquerez. Madame Bredèche, présente en ce début de Conseil, sera obligée de partir à 20h30. Si la séance n'est pas terminée à ce moment-là, elle donnera son pouvoir à monsieur Chappet. Je constate que le quorum est atteint puisque quinze élus au minimum doivent être présents, ce qui est le cas. Je propose de désigner monsieur Cardet en qualité de secrétaire de séance. Il y a aujourd'hui une adjonction à l'ordre du jour. Il s'agit d'une convention de stage pour un jeune étudiant en master de Saint-Jean-d'Angély qui n'arrivait pas à trouver de stage. Fidèle à notre souci d'aider tous les jeunes de notre ville, nous allons l'accueillir au service de l'urbanisme, puisqu'il s'agit d'un master de maîtrise d'ouvrage et conduite de projet. Il n'y a pas d'opposition à cette adjonction ? Merci.

L'ordre du jour de ce Conseil est chargé puisqu'il y a notamment aujourd'hui l'examen du budget supplémentaire de la Ville pour 2015. Nous allons commencer par l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2015. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce document ? Oui, Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Bonsoir. Oui, j'ai une petite remarque à formuler. Je n'ai pas assisté au Conseil municipal du 5 février, et je m'en excuse aujourd'hui, mais en lisant le compte-rendu, j'ai remarqué que nous n'avions pas parlé de monsieur Doignon, qui est décédé au mois de décembre je crois. Monsieur Doignon a été adjoint au maire de notre ville, il a été le président de l'Office de tourisme. J'ai donc été un peu étonné qu'il ne soit pas fait mention de sa disparition. Cela m'a un peu chagriné ».

Mme la Maire : « Nous allons adjoindre un texte pour rendre hommage à monsieur Doignon. Vous voudrez peut-être bien nous le transmettre ? »

M. Caillaud : « Je n'ai rien préparé. Mais je me rappelle qu'à la suite du décès de monsieur Mercier, nous avons respecté une minute de silence. Il s'agit de la mémoire de nos anciens ».

Mme la Maire : « D'accord. Je vous propose d'ajouter en introduction du procès-verbal que le Conseil municipal rend hommage à monsieur Doignon, qui a été maire-adjoint pendant une mandature, président de l'Office de tourisme pendant de très nombreuses années et président du Comité des fêtes. Nous lui rendons donc hommage pour toute l'action qu'il a menée pour Saint-Jean-d'Angély et les Angériens.

Avec cette modification, qui est contre l'adoption de ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons à l'ordre du jour proprement dit et commençons par les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ».

**N° 1 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)**

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 5 février 2015.

Décision N° 2 du 16 février 2015 : Acceptation d'un don de quête à mariage d'un montant de 40 € remis en espèces à la commune.

Décision N° 3 du 16 février 2015 : Délégation du droit de préemption de la ville à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour le bien situé 36-38 rue Grosse Horloge.

Décision N° 4 du 16 février 2015 : Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'Ecole Supérieure de l'Innovation, Conception et Simulation 2.0 (ESICS 2.0), pour l'occupation des locaux situés à l'Abbaye royale, bâtiment B, rez-de-chaussée, d'environ 73 m², à compter du 1^{er} janvier 2015, moyennant un loyer mensuel de 320,84 €, non assujéti à TVA, et révisable suivant l'indice du 3^{ème} trimestre 2014 (125,24) de référence des loyers.

Décision N° 5 du 4 mars 2015 : Acceptation de dons afin de les intégrer aux collections du musée des Cordeliers :

- 52 assiettes et 10 plats en céramique donnés par Madame Barbarit, issue de la famille de Docteur Augereau en date du 8 septembre 2014 ;
- le journal « Pour vous l'intran, l'hebdomadaire du cinéma » n° 176 daté du 31 mars 1932, présentant un article sur le film de l'expédition Citroën Centre-Asie, donné par Monsieur Claude Verzat en date du 16 décembre 2014 ;
- un ensemble d'œuvres ethnographiques issues de la Première Traversée du Sahara, de la Croisière noire et de la Croisière jaune, données par Madame Ariane Audouin-Dubreuil en

date du 25 janvier 2015 (2 harpons, 2 lances, 1 lithographie, 2 cartes géographiques, 3 couvertures africaines, 3 étoffes de Perse, une paire de sandales, 1 porte-pipe et 1 sacoche).

Décision N° 6 du 4 mars 2015 : Fixation du prix des entrées pour le spectacle « Les carnets de Fernand » de la Cie Picturophonistes, le samedi 4 avril 2015 au musée, à 5 €.

Décision N° 7 du 9 mars 2015 : Conclusion d'un bail professionnel avec la société AX ENTRETIEN dont le siège est situé 3 impasse Croisonnière 17330 VERGNÉ, représentée par Mme Kay HOWELL, pour l'occupation de locaux situés 3 D rue des Frères Matrat, d'environ 132 m² à compter du 1^{er} février 2015. Le loyer est fixé à 250,31 euros HT soit 300,37 euros TTC, révisable suivant l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2014 (1627). Le bail est conclu pour six années avec possibilité de reconduction (une fois).

Décision N° 8 du 9 mars 2015 : Considérant que le bail précédent avec la Société AX ENTRETIEN est échu, remboursement à la société AX ENTRETIEN du dépôt de garantie de 360 euros pour le local qu'elle occupait 3D rue des Frères Matrat à SAINT JEAN D'ANGELY.

Décision N° 9 du 9 mars 2015 : Conclusion d'un bail commercial avec la SA DREVET AUTOMOBILES dont le siège est situé 1 rue René Cassin à Saint-Jean-d'Angély, représentée par M. Christophe DREVET, pour l'occupation de locaux situés 3 F rue des Frères Matrat, d'environ 227 m² à compter du 1^{er} février 2015. Le loyer est fixé à 398 euros HT soit 477,60 euros TTC, révisable suivant l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2014 (1627). Le bail est conclu pour neuf ans.

Décision N° 10 du 9 mars 2015 : Considérant que le bail précédent avec la SA DREVET AUTOMOBILES est échu, remboursement à la société SA DREVET AUTOMOBILES du dépôt de garantie de 970,98 euros pour le local qu'elle occupait 3F rue des Frères Matrat à SAINT JEAN D'ANGELY.

Décision N° 11 du 11 mars 2015 : Conclusion d'un avenant n° 1 au bail commercial à titre dérogatoire signé le 26 mai 2014 avec Mme Gaëlle MOYNET POPINOT, agissant au nom de la SARL MEDIWIFI, pour l'adjonction d'un local d'environ 15,50 m² situé 42 F4 route de Rochefort, à compter du 1^{er} mars 2015, moyennant un loyer complémentaire de 71 € HT par mois, assujetti à la TVA.

MARCHÉS PUBLICS

TRAVAUX :

Objet du marché : Création d'un carrefour giratoire avenue J. Moulin

Date du marché : 02/03/2015

Montant du marché : 33 972,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Objet du marché : Restauration des couvertures charpentes Abbaye Royale

Avenant n° 2 tranche ferme - lot 3 charpente

Date du marché : 28/01/2015

Montant du marché : 14 367,95 € HT

Attributaire du marché : MCC - 16730 FLEAC

Objet du marché : Restauration des couvertures charpentes Abbaye Royale

Avenant n° 1 tranche ferme - lot 4 couverture

Date du marché : 28/01/2015

Montant du marché : 11 295,16 € HT

Attributaire du marché : COUTANT - 79700 MAULEON

SERVICES :

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de spectacle 45 boulevard Lair

Date du marché : 05/03/2015

Montant du marché : 140 320,00 € HT

Attributaire du marché : Atelier d'Architecture Nathalie LAMBERT - 17770 BURIE

Mme la Maire : « Nous commençons par la décision n°2 du 16 février 2015 avec l'acceptation d'un don de quête à mariage d'un montant de 40 € remis en espèces à la Commune. La décision n°3 du 16 février 2015 concerne une délégation du droit de préemption de la Ville à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour le bien situé 36-38 rue Grosse Horloge. Oui, Madame Ducournau ? »

Propos inaudibles

Mme la Maire : « C'est en fait pour le futur. Si un jour l'acquéreur actuel décide de vendre, il faudra que nous déposons une demande de droit de préemption afin de pouvoir éventuellement le préempter le jour où il sera revendu ».

Mme Ducournau : « Et pour quel usage ? Vous ne le savez pas, pour le moment ? »

Mme la Maire : « Nous avons trouvé un accord avec l'acquéreur. Ce droit de préemption ne concerne pas la vente actuelle. Mais si nous voulons le préserver pour le futur, nous sommes tenus de faire valoir ce droit de préemption, même si nous savons qu'il ne sera pas accepté. Mais si l'acquéreur actuel décide de le vendre dans quelques années, nous pourrons alors éventuellement le préempter. Nous voulons donc préserver notre droit de préemption ».

Mme Ducournau : « Très bien, merci ».

Mme la Maire : « La décision n°4 porte sur la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'Ecole Supérieure de l'Innovation, Conception et Simulation, dite ESICS, pour l'occupation des locaux situés à l'Abbaye Royale moyennant un loyer mensuel de 320,84 € et révisable suivant l'indice du 3^{ème} trimestre 2014 de référence des loyers. La décision n°5 du 4 mars 2015 concerne l'acceptation de dons afin de les intégrer aux collections du musée des Cordeliers. Il s'agit en l'occurrence de 52 assiettes et 10 plats en céramique donnés par madame Barbarit, issue de la famille du docteur Augereau, en date du 8 septembre 2014, du journal « Pour vous l'intran, l'hebdomadaire du cinéma » n° 176 daté du 31 mars 1932 présentant un article sur le film de l'expédition Citroën Centre-Asie, donné par monsieur Verzat en date du 16 décembre 2014, et d'un ensemble d'œuvres ethnographiques issues de la Première traversée du Sahara, de la Croisière noire et de la Croisière jaune, donné par madame Ariane Audouin-Dubreuil en date du 25 janvier 2015 (2 harpons, 2 lances, 1 lithographie, 2 cartes géographiques, 3 couvertures africaines, 3 étoffes de Perse, 1 paire de sandales, 1 porte-pipe et 1 sacoche). Nous avons ensuite la décision n°6 du 4 mars

2015 relative à la fixation du prix des entrées pour le spectacle « Les carnets de Fernand » de la compagnie Picturophonistes, le samedi 4 avril 2015 au musée, à 5 €. La décision n° 7 du 9 mars 2015 concerne la conclusion d'un bail professionnel avec la société AX Entretien dont le siège est situé 3 impasse Croissonnière 17330 Vergné, représentée par madame Kay Howell, pour l'occupation des locaux situés 3D rue des Frères Matrat pour un loyer de 300,37 € TTC. Le bail est conclu pour six années avec possibilité de reconduction. Comme il s'agit d'un renouvellement, la décision n° 8, considérant que le bail précédent avec la société AX Entretien est échu, acte le remboursement à la société AX Entretien du dépôt de garantie de 360 € pour le local qu'elle occupait rue des Frères Matrat à Saint-Jean-d'Angély. La décision n° 9 du 9 mars 2015 porte sur le renouvellement du bail commercial avec la société SA Drevet Automobiles dont le siège est situé 1 rue René Cassin à Saint-Jean-d'Angély, représentée par monsieur Christophe Drevet, pour l'occupation des locaux situés 3 rue des Frères Matrat pour un loyer de 477,60 € TTC. Le bail est conclu pour neuf ans. La décision n° 10, considérant que le bail précédent avec la SA Drevet Automobiles est échu, décide du remboursement à la société SA Drevet Automobiles du dépôt de garantie de 970,98 € pour le local qu'elle occupait 3 rue des Frères Matrat. Enfin, la décision n° 11 porte sur la conclusion d'un avenant n°1 au bail commercial à titre dérogatoire signé le 26 mai 2014 avec madame Gaëlle Moynet Popinot, agissant au nom de la SARL Médiawifi, pour l'adjonction d'un local d'environ 15,50 m² situé 42 route de Rochefort, à compter du 1^{er} mars 2015, moyennant un loyer complémentaire de 71 € HT par mois.

Ensuite, il y a eu un certain nombre d'avenants aux marchés publics. Pour ce qui concerne les travaux dont l'objet est la création d'un carrefour giratoire avenue Jean Moulin en date du 2 mars 2015, le montant du marché est de 33 972 €, l'attributaire du marché étant la SEC TP de Saint-Hilaire de Villefranche. Nous avons également deux avenants concernant la restauration des charpentes de l'Abbaye Royale. Comme souvent lors de travaux de rénovation, il y a eu de mauvaises surprises au niveau de la charpente, ce qui nous oblige à prendre des avenants. Pour éviter de perdre des subventions et afin d'anticiper ce type de problème, nous ajouterons 10% dans les prochains marchés pour les aléas. En effet, ces avenants ne bénéficient pas de subventions puisqu'ils s'ajoutent aux marchés initiaux. Je pense donc qu'il est plus simple de prévoir dans le budget de départ 10% d'aléas, ce qui nous permet de toucher des subventions sur ces derniers. L'avenant n° 2 tranche ferme - lot 3 charpente en date du 28 janvier 2015 concerne donc la restauration des couvertures des charpentes de l'Abbaye Royale. Le montant du marché est de 14 367,95 € HT et son attributaire est la MCC à Fléac. Toujours pour la restauration des couvertures charpentes de l'Abbaye Royale, nous avons l'avenant n° 1 tranche ferme - lot 4 couverture en date 28 janvier 2015. Le montant du marché est de 11 295,16 € HT, l'attributaire du marché étant l'entreprise Coutant à Mauléon, qui intervient déjà sur la toiture.

Pour ce qui concerne les services, il y a une maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de spectacle au 45 boulevard Lair. Il s'agit de l'Eden. Le montant du marché, en date du 5 mars 2015, est de 140 320 € HT et son attributaire est l'Atelier d'architecture Nathalie Lambert à Burie. Il s'agit effectivement de l'attribution du marché d'architecture à madame Lambert pour la reconstruction de l'Eden ».

Mme Ducournau : « S'il vous plaît. Y-a-t-il eu un appel d'offres pour ce marché ? »

Mme la Maire : « Oui, il a été l'objet d'une commission présidée par monsieur Chappet ».

M. Chappet : « Comme cela a été présenté en commission « Grands projets », l'appel d'offres a été fructueux si l'on peut dire, puisque 33 cabinets d'architecte ont répondu à cet appel. Les critères que nous avons déterminés prévoyaient une notation sur 10. Le critère principal était le prix, mais il n'était pas le seul. Le respect des délais était également pris en compte par rapport aux contraintes qui sont les nôtres, mais aussi la composition des équipes qui encadrent l'architecte, et encore une

note méthodologique. Toutes les offres ont été étudiées et passées au crible, et c'est le cabinet de Nathalie Lambert qui a obtenu le meilleur résultat dans le cadre de la notation de cette étude ».

Propos inaudibles

M. Chappet : « Si puisqu'elle a récemment réalisé la salle bleue à Saint-Georges de Didonne, par exemple. C'est pour nous un critère qui correspondait à peu près à la taille de l'Eden par rapport au projet ».

Mme la Maire : « Il y a d'autres remarques ? Oui Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Nous n'avons pas été conviés à cette commission d'appel d'offres ? »

M. Chappet : « Non, puisqu'il s'agissait d'une ouverture de plis simple car nous étions inférieurs au prix du marché. Cela s'est donc déroulé en comité restreint, sachant que la commission d'appel d'offres n'est pas composée, puisque nous la composons ce soir ».

M. Caillaud : « Oui, je sais bien, mais vous avez parlé tout à l'heure de grands projets. Vous auriez peut-être pu aborder ce sujet lors d'une réunion concernant ces grands projets, ou plutôt ce choix, car vous avez annoncé le choix que vous venez de faire à l'instant lors de la commission à laquelle j'ai assisté, voire les différents plis et les différentes offres... Mais cela n'a pas été fait ».

M. Chappet : « Comme nous étions dans une tranche inférieure au seuil requis, il n'y avait pas de commission d'appel d'offres à formaliser ou à mettre en place ».

M. Caillaud : « J'ai une autre petite question sur les loyers évoqués tout à l'heure. Vous remboursez des cautions, mais nous en reprenons ensuite ou pas ? Ces nouvelles cautions ne sont pas déterminées là ? »

Mme la Maire : « Elles figureront dans les décisions que nous prendrons lors du prochain conseil municipal ».

M. Caillaud : « D'accord ».

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 5 février 2015.

Mme la Maire : « Nous en avons fini avec les décisions. Nous allons passer à la délibération n° 2 dans les dossiers relevant de la mise en œuvre du projet municipal 2014-2020. Nous allons parler de la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé « Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély » et non « Centre culturel de rencontre de Saint-Jean-d'Angély ». Le Centre culturel de rencontre est la labellisation de l'Etat à cet établissement « Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély ». Je donne la parole à monsieur Chappet qui est rapporteur de cette délibération ».

N° 2 - CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DÉNOMMÉ « ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

**

Considérant que la Ville de Saint-Jean-d'Angély, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes des Vals-de-Saintonge et l'Etat se sont rapprochés pour conduire un projet culturel ambitieux contribuant à la valorisation de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et du territoire des Vals de Saintonge dans lequel elle s'inscrit, dans une dimension européenne et internationale ;

Considérant qu'à la suite d'un important travail en commun, les collectivités publiques ont décidé de créer un établissement public de coopération culturelle ;

Considérant que cet établissement aura pour membres fondateurs les cinq personnes publiques précitées ;

Considérant que cet établissement reprenant une partie des activités de l'association *Centre de culture européenne*, le personnel attaché aux activités reprises sera transféré à cet établissement ;

Considérant que l'établissement public de coopération culturelle sera géré par un Conseil d'administration, un Président et un Directeur ;

Considérant qu'aux termes du projet de statuts joint à la présente délibération, le Conseil d'administration sera composé des 18 membres suivants :

- 2 représentants de l'Etat ;
- 4 représentants de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ;
- 2 représentants de la Région Poitou-Charentes ;
- 1 représentant du Département Charente-Maritime ;
- 1 représentant de la Communauté de Commune des Vals de Saintonge ;
- 6 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 2 représentants du personnel.

Considérant également que les membres fondateurs sont convenus des modalités de financement de l'établissement dans les conditions fixées par le projet de statuts joint à la présente délibération ;

Considérant que la création de l'établissement interviendra aux termes d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, pris après transmission des délibérations concordantes des membres fondateurs ;

Considérant que les salariés de l'association *Centre de culture européenne* seront intégrés à l'établissement ;

Considérant ce qui précède, et après en avoir débattu, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- approuver la création, par la Ville de Saint-Jean-d'Angély, la Région Poitou-Charentes, le département de la Charente-Maritime, la communauté de communes des Vals-de-Saintonge et l'Etat, de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « *Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély* » ;
- approuver le projet de statuts soumis ce jour ;
- désigner les membres suivants et leurs suppléants afin de siéger au Conseil d'administration de l'établissement :

Titulaires

- Mme la Maire
- M. Cyril CHAPPET
- Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD
- M. Jacques COCQUEREZ

Suppléants

- M. Jean-Louis BORDESSOULES
- Mme Anne DELAUNAY
- M. Jacques CARDET
- Mme Yolande DUCOURNAU

- autoriser Mme la Maire à signer tous les actes nécessaires à la création de l'établissement.

M. Chappet : « La correction apportée doit l'être aussi dans le considérant stipulé à l'issue du rapport, soit « approuver la création de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « *Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély* » ». Pour faire suite au travail qui avait été mené sous la mandature précédente, nous avons réorienté le projet afin de trouver le cadre juridique et administratif qui soit le plus adapté pour développer le projet culturel et économique, j'insiste bien sur ce point, de l'Abbaye Royale. Suite à l'étude qui a été menée par monsieur Kawa-Topor et aux démarches que nous avons effectuées auprès et avec les différentes collectivités que sont l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes, nous présentons ce soir les statuts. Les objectifs de l'EPCC, vous les connaissez, puisqu'ils ont fait l'objet d'une présentation publique le mardi 27 janvier dernier à l'Abbaye Royale. Il s'agit d'abord de valoriser l'ensemble patrimonial que représentent l'Abbaye Royale, mais aussi la Grosse horloge et la maison Bonnet, dans l'hyper centre-ville ; ensuite, développer l'offre d'accueil, que ce soit pour les stages, les congrès, mais également d'hébergement et de restauration ; enfin, participer au rayonnement culturel de la ville et des Vals de Saintonge, là aussi, j'insiste bien sur cette dimension, sur le thème « Histoire, avenir et imaginaire des territoires ». Pour tout cela, nous nous inspirons sans nous cacher de modèles existants comme celui de l'abbaye de Fontevraud, mais également les abbayes de Noirlac, de la Charité sur Loire, voire même celle de Royaumont. Les statuts qui vous sont présentés, vous avez pu les lire, ont été travaillés avec maître Eric Baron. Il s'agit de statuts de type EPCC qui sont spécifiquement adaptés pour notre projet. Ces statuts définissent l'objet et les missions de l'établissement public de coopération culturelle. Nous avons ensuite un volet sur l'organisation qui concerne le fonctionnement du conseil d'administration, la direction et la mise en place du conseil scientifique. Nous avons à choisir un régime, c'est celui d'un EPIC qui a été retenu. Nous déterminons également le mode de financement. Enfin, un dernier volet concerne les dispositions transitoires puisque notre objectif est effectivement la création de l'EPCC au 1^{er} juillet 2015. Dès la première réunion du conseil d'administration, nous procéderons au recrutement du directeur par la définition du profil de poste et le lancement de l'appel à candidatures. A partir du 1^{er} juillet, nous procéderons également à l'intégration d'une partie du personnel du Centre de Culture Européenne au sein de l'EPCC, celle de la deuxième partie étant normalement prévue pour le mois de janvier. Enfin, nous déterminerons la

définition des conventions d'objectifs qui seront établies pour travailler avec la médiathèque municipale et le musée des Cordeliers. Pour compléter les statuts, nous avons, précisée à l'article 30, la clé de répartition financière qui a été actée par les différentes collectivités. L'espace avait été laissé en blanc, les sommes sont les suivantes: le montant des contributions de chacun au titre de l'exercice 2015 est arrêté comme suit : pour la ville de Saint-Jean-d'Angély, 70 000 € ; pour le conseil régional de Poitou-Charentes, 80 000 € ; pour le Conseil général, futur Conseil départemental, 40 000 €. L'Etat, lui, apportera 50 000 €, mais il intégrera le conseil d'administration à l'issue de la labellisation de l'Abbaye Royale comme Centre culturel de rencontre, démarche actuellement menée en parallèle. Nous pourrions également rajouter une ligne concernant la communauté de communes des Vals de Saintonge à hauteur de 10 000 €. Pour ce qui concerne les statuts, sachez que la région Poitou-Charentes a de son côté délibéré favorablement et à l'unanimité le 20 février dernier. Elle a procédé à valider les statuts, la clé de répartition financière et la désignation des représentants au conseil d'administration. C'est à notre tour aujourd'hui, 18 mars 2015, de procéder de la même manière. Le Conseil général, de son côté, délibérera le 24 avril prochain et la Communauté de communes le 13 avril. A l'issue de la prise des délibérations par les différentes collectivités, c'est l'Etat, par la préfète de région, qui signera l'arrêté de création de l'EPCC en approuvant les statuts. Nous avons aujourd'hui à délibérer sur la clé de répartition, sur les statuts et enfin sur la désignation des membres du conseil municipal au conseil d'administration de l'EPCC. Sur ce dernier point, et si les statuts sont adoptés, il y a quatre sièges proposés pour la ville de Saint-Jean-d'Angély, sachant que nous serons quatre titulaires et quatre suppléants. En appliquant la règle proportionnelle de représentation au sein du conseil, il y aura donc trois représentants pour la liste majoritaire « Angériens et fiers d'agir » et un représentant pour la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche », en titulaires et en suppléants. Rien n'empêche d'autres candidatures de se déclarer, auquel cas nous procéderons à un vote. J'en ai terminé pour mon exposé introductif ».

Mme la Maire : « Vous voulez prendre la parole, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Oui, merci, mais monsieur Chappet a déjà répondu à un certain nombre de mes questions. J'avais effectivement relevé l'erreur sur la dénomination de la structure et ne comprenait plus très bien ce qui se passait exactement. Concernant la contribution pour 2015, j'avais également noté que l'espace réservé aux montants avait été laissé en blanc. Ma première question est donc devenue caduque. Ensuite, vous parlez du label « Centre culturel de rencontre » : quand sera-t-il à priori attribué ? »

M. Chappet : « C'est le Ministère de la culture qui doit, en relation avec l'association nationale des Centres culturels de rencontre, fixer une date pour étudier les dossiers de candidature. Nous sommes actuellement dans l'attente de la communication de cette date. Nous vous en ferons part lorsque nous la connaissons. Normalement, nous l'espérons avant la fin du premier semestre ».

M. Cocquerez : « D'accord, donc avant la création, avant le 1^{er} juillet si possible »

M. Chappet : « Il s'agit d'une démarche en parallèle, donc cela n'empêche pas la création de l'EPCC ».

M. Cocquerez : « Sur la désignation des quatre représentants de la Ville, vous avez répondu. Nous allons y procéder. Je me posais aussi la question de savoir si l'office de tourisme « Saintonge Dorée » faisait partie des six personnes qualifiées ? »

M. Chappet : « Oui. Dans la démarche, et cela est indiqué dans les statuts, les personnes qualifiées doivent être listées et approuvées par le conseil d'administration. Effectivement, la ville de Saint-

Jean-d'Angély, ou le représentant de la Communauté de communes, proposera la candidature de l'Office de tourisme. Celui-ci est bien listé dans notre proposition initiale ».

Mme la Maire : « Nous avons aussi prévu d'y associer le maire d'Aulnay par rapport à sa superbe église romane ».

M. Cocquerez : « Ensuite, je voudrais revenir sur la dotation de constitution. Vous avez donné les montants qui correspondent effectivement à la dernière page du dossier de l'approche budgétaire qui nous a été remis. Nous sommes un certain nombre à avoir assisté à la réunion du 27 janvier. Il est vrai que le projet est séduisant, on ne peut pas dire le contraire. Il est ambitieux certes, mais il faut parfois savoir se lancer. Nous nous posons néanmoins une question. Vous prévoyez dans cette approche budgétaire des ressources propres à hauteur de, sans parler de 2015 puisque ce sera un exercice incomplet, 180 000 € pour 2016 et 200 000 € pour 2017. Ce sont les chiffres qui figurent dans l'approche budgétaire. Lors de la réunion, vous aviez déclaré espérer à terme des ressources propres à hauteur de 400 000 €. Je me demande si, pour les premières années, ce n'est pas déjà ambitieux. En effet, il n'y aura pas de travaux lourds lors les trois premières années, donc pas de modification véritablement significative sur ce dossier. Est-ce que donc ces chiffres de 180 000 € et 200 000 € ne sont pas trop ambitieux en termes de ressources propres, alors que vous nous dites que derrière, les financements sont d'ores et déjà actés pour la période triennale ? Voilà mon interrogation. Je n'ai pas de référence sur ce qui se passe aujourd'hui, mais ce projet, quelque part, ne risque-t-il pas d'être trop ambitieux ? »

Mme la Maire : « En fait, nous nous sommes basés sur les recettes de location de l'Abbaye du CCE. Vous avez pu noter que la gestion du bâtiment Abbaye Royale, et donc de l'hébergement et de la location des salles, va être confié à l'EPCC. Nous avons travaillé avec le gestionnaire du CCE et ces chiffres correspondent aux sommes des recettes de location actuelles. Nous prévoyons donc une montée en charges très progressive, sachant que nous allons également essayer d'augmenter ces recettes par l'organisation de stages sportifs avec des tarifications raisonnables de façon à remplir l'Abbaye du 1^{er} janvier au 31 décembre. Nous partons en fait de la réalité des recettes actuelles du CCE sur la location de l'hébergement et des salles de réunion de l'Abbaye Royale ».

M. Chappet : « Je voudrais apporter un complément par rapport à ce point. Il s'agit d'un budget ambitieux, mais réaliste, qui a aussi été ramené sur un principe par rapport aux recettes effectives des collectivités, parce qu'elles ont également imposé des contraintes, je pense en particulier à la Région et au Département. Nous avons donc ajusté au mieux ce qui pour nous semble un budget qui correspond à une année de fonctionnement pleine tout à fait correcte ».

M. Cocquerez : « Ma dernière interrogation n'est pas vraiment une question. Encore une fois, nous ne revenons pas sur le côté séduisant du projet, mais nous sommes quelque peu inquiets par rapport au contexte. Au-delà de cela, nous avons vu que ce projet va s'étendre sur dix à douze ans, avec un budget global qui va être colossal. Lors de la réunion de présentation, vous nous disiez que les financements étaient déjà actés et pérennes. Nous avons bien compris dans les statuts qu'il y avait un engagement de conventions triennales. Ma question n'est peut-être pas pertinente, mais qu'est-ce qui peut empêcher, pour des raisons diverses, je ne sais pas lesquelles, les acteurs institutionnels de se désengager ou de diminuer leur participation au bout de la convention de trois ans ? A l'issue de cette période de trois ans, un des trois ou quatre acteurs institutionnels, pour raisons économiques, politiques ou autres, peut en effet très bien décider de diminuer, sans parler de se retirer, sa contribution ».

M. Chappet : « Par retour d'expérience depuis la création des EPCC en 2002, je peux vous dire que l'on a rarement, voire quasiment jamais, été confronté à ce type de situation. De mémoire, au niveau

du Ministère de la culture, aucun EPCC n'a été mis en difficulté par le retrait soudain d'une collectivité, même dans le cas de renégociation de conventions. Il existe en effet un engagement moral, encadré juridiquement, pour pérenniser la participation au-delà des trois ans ».

M. Cocquerez : « Encore une fois, je souhaite que le projet en lui-même aille à son terme, mais sur cette question, nous voudrions en ce qui nous concerne attendre d'y voir un peu plus clair. Donc pour l'instant, nous nous abstenons sur cette décision ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Avant d'aborder les questions que je souhaiterais poser, j'ai une remarque à formuler. La commission « Grands projets » a eu lieu la semaine dernière. Elle a été avancée, je n'ai pas pu y assister à cause de contraintes professionnelles. Dans un tel cas, j'aimerais que l'on puisse avoir un compte-rendu ou un relevé de notes de ces réunions, ce qui éviterait d'arriver au Conseil sans aucun élément ».

M. Chappet : « Monsieur Cocquerez ne pouvait pas non plus assister à la réunion, il a demandé s'il pouvait être remplacé par un autre membre de son groupe, ce qui a été fait. Cette possibilité vous était offerte, même si j'ai rappelé que cela était statutaire dans le règlement intérieur. D'un autre côté, je figure dans l'annuaire, vous pouvez très bien me contacter. Je tiens aussi régulièrement permanence à la mairie. Si vous aviez des questions par rapport à ce qui s'était dit au cours de la commission « Grands projets », j'étais tout à fait à votre disposition pour pouvoir en parler ».

M. Chauvreau : « Je pense qu'il n'est pas difficile de simplement recevoir un relevé de notes. Sinon, on peut très bien ne plus faire de commissions et juste communiquer par téléphone et par mails... »

M. Chappet : « Le relevé de notes vous sera transmis dès qu'il sera prêt ».

M. Chauvreau : « Nous avons tous des contraintes professionnelles ou autres... ».

M. Chappet : « C'est la raison pour laquelle j'ai été obligé de reporter la réunion de la commission ».

Mme la Maire : « Nous voulons juste signifier que lorsqu'un membre d'une commission ne peut pas être présent, il peut se faire représenter par un autre élu de son groupe, il n'y a pas de problème ».

M. Chappet : « Monsieur Caillaud a effectivement représenté monsieur Cocquerez au cours de cette commission. Donc cela est possible ».

M. Chauvreau : « Il est aussi possible d'avoir un compte-rendu. Les deux me semblent envisageables. On ne va pas s'étendre sur le sujet, cela risque d'être long... Je vais donc continuer pour parler de projets culturels pour la Ville. Bien évidemment, c'est une évidence, la Ville doit se doter d'un projet culturel ambitieux, nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais il doit être crédible et réaliste, et surtout être à la hauteur des capacités de la Ville. On assiste ces derniers mois à un désengagement sans précédent de l'Etat. Les dotations baissent, les collectivités sont obligées de se recentrer sur certaines missions, et je ne vais hélas pas partager l'optimisme de celles et ceux qui sont ici. Je vais plutôt même m'interroger. Lorsque l'on regarde le PPI, on parle de 21 millions d'euros sur les dix, douze ou quinze prochaines années ! C'est bien cela n'est-ce pas ? Mais ces 21 millions d'euros seront investis par qui ? Les collectivités ? Je mets un gros point d'interrogation... Sur quels engagements et quels partenaires comptez-vous vraiment ? Je m'interroge vraiment sur la manière dont vous allez financer ce projet de 21 millions d'euros. En fonctionnement maintenant, je qualifie le compte d'exploitation prévisionnel de fantaisiste et inquiétant. Le budget de fonctionnement est

prévu à hauteur de 700 000 € en année pleine. Je m'interroge sur les recettes qui sont inscrites, tout comme monsieur Cocquerez à la fin de ses propos. Avec la réforme territoriale, la grande Région qui va apparaître et les engagements triennaux qui ont été pris par les différentes collectivités, est-ce que vous avez aujourd'hui l'assurance que ces engagements seront maintenus ? Sans vouloir faire de polémique, je me souviens d'un Garde des Sceaux qui était venu nous affirmer ici l'implantation certaine d'un centre pénitentiaire, et vous connaissez la suite... Tout le monde était favorable, venu en costume pour applaudir et être présent sur la photo. Et aujourd'hui, qu'en est-il, hélas ? Je ne partage donc pas cet optimisme, mais peut-être que je me trompe ? Dernière chose au sujet du Conseil départemental qui va bientôt naître : nous n'avons pour le moment aucune idée des compétences qui seront exercées par cette collectivité. Je ne sais pas si la clause de compétence générale sera maintenue, mais demain, le Conseil départemental peut très bien décider de privilégier le secteur social, la solidarité, la voirie et les collèges, point. Que ferez-vous alors ? Voilà donc les points qui me semblent inquiétants. Je ne mets pas en cause la pertinence, l'audace ou l'ambition de ce projet, mais il faut les mettre en phase avec nos capacités et le contexte dans lequel nous sommes. Et là, j'ai vraiment l'impression que nous sommes dans un rêve ».

Mme la Maire : « Je suis tout sauf une rêveuse, Monsieur Chauvreau. Je ne m'engage que lorsque je suis sûre que le projet est réaliste et réalisable. Pour ce qui concerne l'investissement, il est normal que l'on ait une feuille de route à suivre pour que les différentes phases de travaux qui vont se dérouler aboutissent à un projet cohérent. Peut-être nous faudra-t-il douze ans, peut-être quinze ans, voire même vingt ans... Pour l'instant, en ce qui concerne la phase n° 1, j'ai obtenu que l'Abbaye Royale soit intégrée dans le budget du contrat de plan Etat/Région à hauteur de 1 200 000 €, montant qui sera donc consacré à l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély. Il y aura peut-être même plus, puisqu'une enveloppe de 4 000 000 € va être répartie sur la thématique « Saint-Jacques de Compostelle » sur Melle, Aulnay de Saintonge, Saint-Jean-d'Angély et l'Abbaye aux Dames de Saintes. Il s'agit donc déjà d'une aide très conséquente pour faire des projets. Vous savez que la Région est maintenant gestionnaire de certains fonds européens, dont le FEADER. Et nous sommes éligibles au FEADER pour tout ce qui est projet structurant, et notamment culturel. Cela nous donne une marge de manoeuvre importante pour réaliser les premiers travaux. En ce qui concerne le fonctionnement, l'avantage de la structure EPCC réside dans le fait qu'elle engage les membres fondateurs, qui sont les collectivités locales et l'Etat, pour la durée de cette convention triennale. Il faut se rendre compte que nous sommes dans un contexte de baisse de dotations et donc de très grande frilosité des élus d'une majorité de communes. Aujourd'hui, le seul projet régional d'envergure s'avère être celui de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély. Donc en fait, notre chance est de nous montrer audacieux là où une majorité fait preuve de frilosité. Il existait jusqu'alors deux projets d'envergure régionale, qui viennent de se terminer : il y avait l'Hermione et l'abbaye de Saint-Savin. Depuis, la Région n'avait plus de propositions de projets structurants. Lorsque nous sommes allés rencontrer le directeur de la Culture de la Région, il nous a indiqué que Saint-Jean-d'Angély était aujourd'hui le seul projet régional d'envergure culturelle. Quelque part, c'est notre chance et c'est la raison pour laquelle nous allons bénéficier d'une subvention de fonctionnement très importante de la part de la Région, puisqu'il s'agit de 80 000 € pour un demi-exercice, ce qui fera 160 000 € pour 2016. Bien évidemment, dans le cadre de la grande Région, toutes les conventions qui seront initiées avant le 1^{er} janvier 2016 seront respectées par le futur Président de région car cet engagement est pris par l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, puisque nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera la future majorité de cette grande Région. Au niveau du Conseil départemental, si vous avez bien suivi les derniers débats à l'Assemblée nationale et au Sénat et si vous avez lu Sud-Ouest ce matin, il s'avère que ce dernier va garder l'ensemble de ses compétences. D'ailleurs, en ce qui concerne le Département, nous ne rentrons pas dans les subventions culturelles mais dans la catégorie « aide aux projets structurants de territoires et de communes ». Nous resterons donc dans la compétence des départements. Si nous avons fait appel à maître Baron, qui est le référent des EPCC au niveau national, c'est pour nous assurer de la solidité effective de ce

projet de valorisation de l'Abbaye Royale. Si nous n'avions pas décidé de faire cet EPCC, le Centre de Culture Européenne n'aurait de toute façon plus reçu de subventions et nous n'aurions plus eu aucun moyen pour l'Abbaye Royale. Cet EPCC nous permet d'avoir un budget de 700 000 € qui se décompose avec 50% de dotation publique et 50% de recettes privées. C'est un budget qui est solide et qui va nous permettre de nous développer. Nous avons ainsi choisi la structure de l'EPIC, qui nous permettra de développer des activités commerciales assurant la pérennité de cet EPCC. Si vous avez assisté à la réunion publique, vous avez pu comprendre que nous prévoyons notamment l'aménagement d'une salle de réception avec des cuisines pour traiteur afin de valoriser et louer ces espaces. Il y aura également un certain nombre des chambres d'hôtes trois étoiles en complémentarité avec le restaurant « Le Scorlion », ainsi qu'une boutique. Nous ferons appel à la créativité de toutes les entreprises locales. Cette boutique, comme dans tous les musées, se trouvera à la sortie et permettra de générer des recettes, comme la « Librairie de la mer » à la Corderie Royale de Rochefort par exemple. Je crois donc au contraire qu'il s'agit là d'un projet qui est solide. Il permet, par le biais de participations et non de subventions, de pérenniser les financements, et nous donne le statut nécessaire pour avoir des investissements et des aides en investissement importants, notamment grâce au contrat de plan Etat/Région et le FEADER, puisqu'il n'a effectivement échappé à personne que la ville de Saint-Jean-d'Angély possède de faibles moyens d'investissement ».

M. Chappet : « Je voudrais aussi adresser une petite remarque à monsieur Chauvreau. Je vous demande de bien vouloir faire preuve d'un petit peu de cohérence dans les propos que vous tenez au fur et à mesure des Conseils municipaux. Lorsque l'on manque d'ambition, on n'a pas de PPI, donc de Plan de Pluriannuel d'Investissement, au niveau économique, et vous nous en faites le reproche : nous ne sommes pas suffisamment ambitieux. Vous pouvez relire vos propos dans les derniers procès-verbaux. Là, nous vous présentons un projet ambitieux, avec un PPI qui a été présenté en long, en large et en travers lors de la réunion publique du 27 janvier, et vous nous accusez de trop l'être !... J'ai du mal à vous suivre en ce qui concerne votre vision de la ville ».

M. Chauvreau : « Monsieur Chappet, je demande simplement qui va payer les 21 millions d'euros, c'est tout. C'est une question légitime, je pense. Ne caricaturez pas mes propos ».

M. Chappet : « Je ne caricature pas, je dis simplement que j'ai du mal à vous suivre en ce qui concerne votre ligne directrice par rapport à notre manque d'ambition ou pas. Je m'y perds un peu. Mais je continue ma route pour le bien de la ville ».

Mme la Maire : « Je ne voudrais pas voir l'annonce dans les jours qui viennent que la Mairie s'est engagée pour 21 millions d'euros. Bien évidemment, ces 21 millions d'euros de travaux sont phasés. Il y aura plusieurs étapes, et nous engagerons une étape seulement si nous avons le plan de financement qui correspond aux capacités de financement de la Ville. Nous mettrons le temps qu'il faudra. Il était également important d'avoir un programme d'ensemble et de réaliser des travaux qui soient effectivement cohérents les uns après les autres pour donner au final une Abbaye Royale qui soit bien rénovée, vivante et qui apporte un véritable rayonnement à la ville et de l'activité économique aux Angériens.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Nous allons passer à la désignation des membres du conseil d'administration de l'établissement. Conformément à ce qui a été présenté par monsieur Chappet, nous proposons pour les trois postes titulaires de la liste « Angériens et fiers d'agir » moi-même, madame Armengaud-Rullaud puisqu'elle est adjointe à la culture, et monsieur Chappet, adjoint aux grands projets, et pour les postes de suppléants, monsieur Bordessoulles, monsieur Cardet et madame Delaunay. La liste « Saint-Jean-d'Angély en marche » a proposé de désigner monsieur Cocquerez pour le poste de titulaire et

madame Ducournau pour celui de suppléant. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je mets donc cette proposition aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette composition est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 21 Contre : 2 Abstentions : 6

M. Cocquerez : « Madame Mesnard, pouvez-vous juste répéter le nom des suppléants pour votre majorité ? Je n'ai pas eu le temps de les noter... »

Mme la Maire : « Il s'agit de monsieur Bordessoules, monsieur Cardet et madame Delaunay ».

M. Cocquerez : « Merci ».

Mme la Maire : « Nous passons à la délibération n°3 qui concerne la création d'un espace de travail partagé, demande de subvention complémentaire. Je vous demande de bien vouloir prendre la délibération modifiée qui est sur la table et qui remplace celle qui est dans votre dossier. Je donne la parole à monsieur Barrière, qui est le rapporteur de cette délibération ».

N° 3 - CRÉATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Rapporteur : M. Philippe BARRIERE

Par délibération du 5 février 2015, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à solliciter une subvention auprès de la région Poitou Charentes à hauteur de 29 000 € correspondant à 50 % des investissements à engager par la collectivité pour la création d'un espace de travail partagé.

Or, la Région Poitou Charentes subventionne également l'ingénierie du site. Il s'agit d'une subvention forfaitaire de 2 000 €.

Afin d'accompagner la mise en service de ce site, l'agent en charge des « grands projets » de la commune consacrera une partie de son temps de travail pour en assurer le bon fonctionnement et l'animation.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Région Poitou Charentes pour obtenir la subvention forfaitaire de 2 000 €.

M. Barrière : « Bonsoir. Le 5 février 2015, nous avons demandé une subvention de 29 000 €, qui correspondait à 50 % des investissements à engager par la collectivité pour la création d'un espace de travail partagé. Il s'agit ce soir de délibérer sur une subvention complémentaire forfaitaire de 2 000 € qui accompagne la mise en service et l'ingénierie de ce projet. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter la région Poitou Charentes pour obtenir la subvention forfaitaire de 2 000 €.

Mme la Maire : « Il y a des questions ? Oui Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Par rapport à ce qui figurait dans le dossier, vous avez supprimé le recrutement d'un animateur ? »

Mme la Maire : « Oui, tout à fait. En fait, il s'agissait d'une incompréhension. Nous avons donc rappelé les services de la Région car cela ne me plaisait pas trop, puisque l'on ne recrute pas en ce moment. On parle donc bien de l'ingénierie et du fait que pouvait être pris en compte le temps de mise à disposition d'un agent de la Ville. C'est d'ailleurs ce qui a été le cas. A ce sujet, j'invite tous les Angériens et tous les élus à être présents à l'inauguration de cet espace de travail partagé le samedi 28 mars. Cette inauguration se déroulera au moment des Journées des métiers d'art et le site sera ouvert dès le vendredi. Vous pourrez y voir des entreprises de graphisme numérique, notamment de réalité augmentée, puisque notre objectif est d'arriver à attirer des entreprises spécialisées dans la conception de contenus touristiques ou patrimoniaux, notamment sur Smartphone. Compte tenu de notre patrimoine, je pense que cela complèterait bien la palette des métiers puisque le numérique est une filière d'avenir, notamment pour nos territoires ruraux. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « Nous continuons avec la délibération n° 4 et la construction d'une résidence étudiante, convention entre la SEMIS et la commune de Saint-Jean-d'Angély. Le rapporteur est monsieur Chappet ».

N° 4 - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE CONVENTION ENTRE LA SEMIS ET LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Plusieurs formations supérieures sont aujourd'hui dispensées à Saint-Jean-d'Angély, dont certaines en alternance. Pour conforter et développer l'ensemble des formations sur notre territoire, il convient d'offrir aux étudiants des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres bourgs », la municipalité proposait de réaliser une résidence étudiante en centre-ville (67 rue Gambetta) qui viendrait en complément de celle en cours de construction par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge (FJT) faubourg de Niort.

Un travail sur le dimensionnement de l'équipement a été réalisé et le programme de construction pourrait être le suivant :

- espaces communs (hall, parc à vélos, salle de convivialité) pour 70 m²,
- environ 15 studios de 20 à 24 m²,
- éventuellement un T2 de 35 m².

Comme pour toute opération de cette nature, la commune garantira les emprunts contractés par la SEM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sera garante du paiement des redevances par le gestionnaire (article II.2 de la convention ci-jointe).

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaitant confier ce projet à la SEMIS, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

M. Chappet : « Je rappelle que sur la ville de Saint-Jean-d'Angély, nous avons eu le plaisir d'obtenir la création de trois nouveaux BTS aux lycées Audouin-Dubreuil et Blaise Pascal. Ces nouvelles formations nécessitent de proposer une offre de location qui puisse accueillir correctement les étudiants qui viennent dans notre ville, d'où la proposition que nous portons pour la création d'une résidence étudiante. La définition du programme qui vous est présenté a été faite en relation avec les chefs d'établissement, les proviseurs des lycées Audouin-Dubreuil et Blaise Pascal, ainsi qu'avec le Foyer des jeunes travailleurs «A chacun son toit». En effet, de son côté, le Foyer des jeunes travailleurs ouvrira ses nouvelles portes à la rentrée de septembre 2015, le bâtiment devant être livré à ce moment-là. Mais il s'avère dès à présent que le nombre de logements proposés sera insuffisant. C'est donc une offre complémentaire sur laquelle nous avons travaillé. Pour mener cette opération, nous avons contacté la SEMIS pour lancer la phase d'études opérationnelle et financière afin de mener à bien ce projet qui est situé, je vous le rappelle, dans les anciens bâtiments Auger au 67-69 rue Gambetta. La définition du programme est celle que vous trouvez dans le rapport. Quinze studios sont proposés pour 15 à 20 m² et un T2 de 35 m², si cela est possible, avec des parties communes. La SEMIS, de son côté, se porte acquéreur du bâtiment. Il lui reviendra ensuite de juger l'opportunité financière de procéder à la réhabilitation ou la déconstruction/reconstruction de ce bâtiment. Une fois l'opération terminée, la gestion sera assurée par le Foyer des jeunes travailleurs en délégation. De son côté, la Ville garantit les emprunts, mais à partir du moment où l'on fait appel à la SEMIS, il s'agit d'une procédure tout à fait normale et habituelle. Pour information, le conseil d'administration de la SEMIS se réunit demain après-midi et statuera par rapport à la convention qui, je ne vous le cache pas, reçoit un accueil très favorable de la part de l'administration de la SEMIS ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Vous nous proposez un programme de construction non chiffré. A combien se monte ce projet, approximativement ? Je sais bien que vous venez de dire que cela n'est pas encore déterminé, mais vous vous êtes tout de même bien entendus avec la SEMIS d'un montant. J'imagine qu'une enveloppe a été dégagée ? Sur quelle durée ? Et au bout du compte, quel sera le montant de la location étudiante ? Toutes ces questions restent en suspens et sans réponse... Par ailleurs, vous donnez votre caution sans connaître la valeur de l'engagement que vous aurez à tenir. Je trouve cela inquiétant et me rappelle un précédent malheureux. Autrefois, madame Mesnard va s'en souvenir, un projet avec le FJT s'était mal terminé pour les finances de la Ville »

Mme la Maire : « Je n'étais pas là quand le FJT a été construit ».

Mme Ducournau : « Mais vous faisiez partie de la mandature de monsieur Combes au moment où l'on a donné ces cautions, si j'ai bonne mémoire ».

Mme la Maire : « Et alors ? Nous avons un Foyer des jeunes travailleurs qui fonctionne, qui est en train de construire un nouvel immeuble. C'est comme ce qui concerne la garantie des travaux de l'hôpital. Nous avons un jour calculé que nous avons dû garantir une fois et demi le budget de la

Ville. Ce sont des usages administratifs d'un autre âge, mais ils existent et nous sommes donc toujours obligés de passer par ces garanties. Mais celles-ci sont sans risque pour la collectivité ».

Mme Ducournau : « Pour moi, cela est incertain et donc nous nous abstenons sur cette délibération ».

M. Chappet : « Avant que vous ne vous absteniez, je vais essayer de vous apporter des éléments de réponse. Effectivement, nous n'avons pas d'éléments chiffrés par rapport à l'évaluation, puisque j'ai expliqué qu'il pouvait s'agir soit d'une réhabilitation, soit d'une déconstruction/reconstruction. En général, lorsque la SEMIS s'engage sur ce type d'opération, c'est à minima pour trente ans, donc la durée de l'amortissement plus l'encaissement des loyers sachant que, puisqu'il s'agit d'une résidence pour étudiants, tout est calculé pour faire en sorte que les loyers soient totalement adaptés à ce type de public. Nous verrons cela demain. D'autres projets vont être présentés au conseil d'administration de la SEMIS selon le même modèle. Nous en saurons donc peut-être un peu plus ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Chauveau ? »

M. Chauveau : « Nous avons effectivement relevé l'acquisition, qui n'apparaît nulle part, ainsi que le montant des travaux. Je crois qu'il y a deux scénarios, en fait. Le premier, c'est une acquisition avec une rénovation, le deuxième une acquisition avec une déconstruction et une reconstruction. Il n'y a pas d'autre alternative. Cela me semble possible. Ensuite, il y a quand même beaucoup d'approximations concernant cette affaire. Nous parlons d'environ quinze studios, éventuellement un T2... J'ai également noté que le gestionnaire « serait », terme au conditionnel, « A chacun son toit ». Or sur la convention, il est indiqué que « A chacun son toit » sera le gestionnaire de la résidence étudiante... S'il y a effectivement des conditions, il serait intéressant de les connaître. A quelles conditions seront-ils gestionnaires ? Et quel sera le montant du loyer ? C'est ce qui finalement va être important et qui va peser. Mais sont-ils engagés ou pas ? Doit-on employer le conditionnel ? Cela fait donc beaucoup d'approximations, d'incertitudes, d'imprécisions, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons ».

M. Chappet : « Lorsqu'un particulier engage un investissement immobilier, avant de vraiment se lancer dans l'opération de financement, il attend de savoir à combien cela va lui revenir. Ensuite, s'il prévoit d'avoir un locataire, il essaie de savoir qui il pourra trouver quand le bâtiment sera achevé. Nous sommes exactement dans le même cas de figure. La SEMIS a l'habitude de ce genre d'opération. La ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite investir pour faire en sorte que les étudiants soient logés de manière décente dans le centre-ville, ce qui apportera de la population supplémentaire et un peu plus d'animation et d'activité. Je pars sur des questions qui se posent par rapport à ces jeunes. On essaye de trouver une solution avec la SEMIS. Si l'opération n'est pas viable, nous abandonnerons le projet. Si au contraire c'est intéressant, nous concrétiserons par la poursuite de l'opération ».

Mme la Maire : « Cela s'appelle une lettre d'intention, une convention d'intention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 8

Mme la Maire : « La délibération n°5 concerne la construction d'une salle de spectacles (ex Eden), demande de subvention (DETR 2015). Je vous demande de prendre la délibération modifiée que vous trouverez sur votre table. Nous avons en effet appris une bonne nouvelle sur le plan de financement par rapport à ce qui vous avait été adressé. La modification porte sur la participation de la Région, qui sera de 600 000 € au lieu de 500 000 €. Je laisse la parole à monsieur Chappet, rapporteur de cette délibération ».

N° 5 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLES (ex EDEN) DEMANDE DE SUBVENTION (DETR 2015)

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'ancien cinéma EDEN situé 45 boulevard Joseph Lair a été détruit par incendie en mai 2014.

Cette salle de projection servait aussi ponctuellement de salle de spectacles jusqu'aux années 2000. Depuis 2004 à la suite de la fermeture de cet établissement, l'unique salle des fêtes communale Aliénor d'Aquitaine fait l'objet d'un usage intensif et est mal adaptée aux manifestations culturelles et encore moins aux spectacles vivants.

La Culture occupant une place de plus en plus importante dans nos modes de vie, il devient primordial de construire une salle de spectacles à même d'accueillir l'ensemble des activités culturelles d'expression vivante.

Le site de l'ancien cinéma étant libre, il a été décidé de construire une salle de spectacles de 300 places pour un coût estimé de 1 969 973,00 euros hors taxes (maitrise d'œuvre et bureaux de contrôle inclus).

Le plan de financement prévisionnel de cet équipement culturel s'établirait comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC		
Construction	1 802 518,00	2 163 021,00	Région Conseil général	125 000,00 125 000,00
Maitrise d'œuvre et bureaux d'études	167 455,00	200 947,00	Région CRDD Centre national chanson et jazz Fondation du patrimoine Etat DETR Ville de Saint-Jean-d'Angély	600 000,00 50 000,00 50 000,00 100 000,00 1 313 968,00
	1 969 973,00	2 363 968,00		2 363 968,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus mentionné ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR exercice 2015 à hauteur de 100 000 € (25 % du montant de travaux hors taxes, avec plafond à 100 000 €) ;
- de solliciter les aides auprès des partenaires, établissements et collectivités territoriales mentionnés dans le plan de financement.

Les crédits en dépenses sont inscrits à hauteur de 1 300 095 €, et seront réajustés lors de l'inscription des subventions.

M. Chappet : « Nous devons délibérer sur une demande de subventionnement auprès de l'Etat, la DETR, Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour le programme 2015. Il s'agit d'une demande de subvention à hauteur de 100 000 € selon le plan de financement tel qu'il vous est présenté dans sa dernière mouture déposée sur table. Nous avons détaillé le montant total de la construction et ensuite de la maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études, puisque nous avons recruté l'architecte. En face, au titre des recettes, le détail vous est présenté, sachant que ce n'est qu'à titre indicatif et que cela pourra tout à fait évoluer, puisque ne sont pas intégrées par exemple les demandes qui seront sollicitées auprès de l'Europe, au niveau du FEADER. A ce jour, voilà quel est le montage financier, celui qui sera présenté à l'Etat pour la demande de subvention au titre de la DETR ».

Mme la Maire : « Oui Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Monsieur Chappet vient de répondre partiellement à ma question. Je voulais savoir si le coût estimatif des travaux a été validé par un homme de l'art, par un architecte ou autre ? Par ailleurs, entre ce que nous avons reçu il y a quatre jours et le document que nous découvrons aujourd'hui, je constate qu'il y a un poste de 200 000 € TTC qui apparaît en complément. Le premier document faisait état d'une dépense de 2 196 000 € alors que nous sommes maintenant à 2 363 000 €. Vous nous dites demander une subvention complémentaire mais celle-ci est de 100 000 € je crois, alors que la dépense inscrite ici est de 200 000 €. De ce fait, la participation de la Ville, qui était initialement de 1 246 000 €, monte à 1 313 000 €. Est-on sûr que la participation sera de ce montant ? Compte tenu des imprécisions que l'on peut avoir à ce jour, je me pose la question. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet qui ne semble pas bien arrêté : si l'on change régulièrement de montant, cela va nous poser des problèmes, à termes ».

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Chauveau ? »

M. Chauveau : « Juste une précision. La participation de la Ville correspond au montant remboursé par l'assurance. Ne serait-il pas plus opportun d'indiquer qu'il s'agit justement de l'assurance ? »

Mme la Maire : « Non. L'avantage d'une assurance est qu'elle apparaît en fonds propre de la Ville. Or on ne peut pas faire de demande de subvention s'il n'y a pas de fonds propre de la Ville. Il est donc nécessaire de faire apparaître le montant de l'assurance comme fonds propre de la Ville ».

M. Chauveau : « Je vais prolonger mon raisonnement. Une enquête est en cours au sujet de l'incendie au cours duquel des jeunes ont été impliqués. Nous pourrions peut-être, à un moment

donné, nous retrouver en difficulté si l'assurance faisait par exemple un pas en arrière en décidant d'attendre les résultats de l'enquête ? »

Mme la Maire : « Il faut demander à monsieur Caillaud si l'assurance peut revenir en arrière une fois l'accord signé ? »

M. Caillaud : « S'il existe des éléments complémentaires, cela est possible. En matière d'assurance, on peut s'engager, mais si des précisions complémentaires surviennent et apportent des éléments nouveaux, tout peut être remis en cause ».

Mme la Maire : « Si l'enquête arrive à déterminer l'identité du coupable, cela remet-il en cause les décisions de l'assurance ? Je crois que c'est ce à quoi pense monsieur Chauvreau ».

M. Caillaud : « A ce niveau-là, en principe, non. Dans un tel cas, il s'agit d'un problème de recours de notre assurance par rapport à l'autre assurance. En revanche, je répète ce que je disais tout à l'heure, si des éléments nouveaux apparaissent au niveau de l'enquête ou dans les chiffres, l'assureur peut remettre en cause sa contribution car lui a établi son indemnité par rapport au dossier qui lui a été présenté ».

M. Chauvreau : « J'ai une dernière remarque. Puisque nous connaissons maintenant l'architecte, j'imagine que le programmiste se trouve également près à commencer son travail. Je parle de cela parce que je pense que très rapidement, je l'avais évoqué la fois dernière, il serait intéressant d'avoir un compte d'exploitation prévisionnel de ce qui va être entrepris. Cela me semble important ».

Mme la Maire : « Nous avons déjà commencé ce travail ».

M. Chauvreau : « Construire n'est pas le plus difficile, mais après, qui exploite ? »

M. Chappet : « Nous allons travailler pour déterminer sous quelle forme juridique nous mènerons l'exploitation. Cela pourrait être une délégation de service public, par exemple. Nous avons différentes pistes avec l'évaluation du coût de fonctionnement. Nous partons toujours sur le principe de 10% du montant de l'investissement, ce qui est l'équivalent du fonctionnement annuel d'un tel équipement ».

M. Chauvreau : « Vous parlez de déficit, c'est cela ? »

M. Chappet : « Je parle du coût de fonctionnement. Nous prenons 10% de l'investissement et nous avons peu ou prou le montant du fonctionnement ».

Mme la Maire : « J'avais un jour essayé de calculer le nombre d'heures passées par les agents de la Ville à monter et démonter les gradins pour les spectacles de l'A4. Mon évaluation correspondait à l'utilisation de deux agents à temps plein sur toute l'année, emplois uniquement consacrés au montage, installation et démontage de la salle Aliénor d'Aquitaine. Cela représente donc déjà 80 000 €. Je vous rassure, les agents seront affectés à d'autres tâches, mais la question du fonctionnement se pose effectivement. Maintenant que nous avons bouclé le dossier architectural, nous allons passer le reste de l'année à travailler sur cet aspect du projet pour que le fonctionnement de cette salle ne pèse pas sur le budget de fonctionnement de la Ville. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'avais demandé dès le départ qu'il y ait un restaurant, qui génèrera une première recette pour l'équipement. J'ai également contacté un producteur de concerts de Jazz. Je pense donc que l'on peut trouver des solutions pour que le fonctionnement ne pèse pas. Il est vrai que nous avons des

budgets très contraints et si l'on veut garder une capacité d'investissement, il faut que nous soyons très stricts sur les dépenses de fonctionnement. Oui, Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Dans la réponse que vous avez apportée tout à l'heure à monsieur Chauveau en ce qui concerne le chiffre indiqué pour la ville de Saint-Jean-d'Angély, ne craignez-vous pas qu'il y ait un petit problème par la suite si le dossier évolue d'une certaine façon ? Nous n'indiquons pas la réalité, en fait... »

Mme la Maire : « Je donne la parole à monsieur Guiho ».

M. Guiho : « Il s'agit de la réalité dans la mesure où nous recevons une indemnité d'assurance pour un événement de destruction et que nous l'affectons désormais à la reconstruction d'un établissement neuf, une salle de spectacles en l'occurrence. Ce n'est que de l'écriture ».

M. Caillaud : « Si les demandes de subventions doivent être faites sur les fonds propres de la Ville, vous transformez alors les indemnités d'assurance en fonds propres ».

M. Guiho : « C'est un usage courant dans les montages budgétaires. Ce sont des quasi-fonds propres, dans le langage des plans de financement. Juste pour précision, les 1 313 000 € qui vont nous être versés comprennent l'indemnité d'assurance de laquelle nous avons déjà déduit les dépenses engagées depuis le sinistre, c'est-à-dire la déconstruction, le désamiantage, les études de sol et autres experts d'assurance. Nous avons retranché les dépenses au 18 mars, à aujourd'hui donc, raison pour laquelle l'ensemble a été actualisé en même temps que nous avons actualisé la demande de subvention auprès de la Région de 100 000 € ».

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Monsieur Guiho, j'avais moi-même repris le calcul par rapport aux sommes qui avaient été effectivement perçues, déduction faite de ce qui avait été engagé. Le tableau que vous nous proposez aujourd'hui représente tout de même 100 000 € de plus, et cela n'est pas couvert par l'indemnité d'assurance. J'ai refait le tableau par rapport à celui qui nous avait été adressé et qui reprenait tout ce qui a été versé par les assurances, déduction faite de la déconstruction, du désamiantage, du gardiennage, etc. Je me retrouvais absolument d'accord avec le premier chiffre de 1 246 000 € que vous nous aviez donné dans la première délibération. Tout me semblait clair. Mais aujourd'hui, nous arrivons à 1 313 000 € et je ne retombe plus tout à fait sur mes pieds ».

M. Guiho : « Il faut repartir de l'indemnité de départ. La prévision budgétaire de l'assurance était de 1 785 000 €. Vous retranchez 356 000 €, je vous fais grâce des virgules, de dépenses réalisées en 2014. Vous enlevez également les dépenses 2015, qui sont de 115 000 € au 18 mars, et vous arrivez à un disponible de 1 313 968 €. Je pourrai vous donner le détail si vous le souhaitez. Il y a eu une évolution au cours des dernières semaines ».

M. Cocquerez : « Le tout est de connaître les chiffres d'aujourd'hui ».

M. Guiho : « C'est ce que je fais, je vous les énonce ce soir-même ».

Mme la Maire : « La bonne nouvelle, c'est que nous allons avoir un Eden. Oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Vous avez dit que vous ne souhaitiez pas que le fonctionnement pèse sur le budget de la Ville. Nous verrons dans le futur, mais d'après les études que nous avons faites, les

salles de spectacles sont toujours déficitaires, contrairement aux salles de cinéma. L'avenir nous dira donc si vous avez raison ou pas, mais je suis moins optimiste que vous ».

Mme la Maire : « C'est bien pour cela que nous voulons implanter un restaurant, qui nous fournira une recette de fonctionnement. Et nous ferons de la location... Je vais mettre cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 8

Mme la Maire : « Nous continuons avec la délibération n° 6 qui concerne le 7^{ème} appel à projets de l'Etat : accompagnement des démarches « Agenda 21 local » en Poitou-Charentes, actions municipales structurantes et innovantes, budgets participatifs et parcours « Artisans d'art », demande de subvention. Je donne la parole à madame Debarge qui rapporte cette délibération ».

N° 6 - 7ème APPEL À PROJETS DE L'ÉTAT :
ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES
« AGENDA 21 LOCAL » EN POITOU-CHARENTES
ACTIONS MUNICIPALES STRUCTURANTES ET INNOVANTES :
BUDGETS PARTICIPATIFS ET PARCOURS ARTISANS D'ART
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

L'État a décidé de poursuivre et de renforcer en Poitou-Charentes son soutien financier aux démarches « Agenda 21 local » pour l'année 2015, en lançant le 7^{ème} appel à projets « Accompagnement des démarches Agendas 21 locaux en Poitou-Charentes ». La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement soutient ainsi les projets portés par les collectivités locales correspondant aux priorités du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, engagée depuis 2009 dans une démarche de développement durable, a obtenu la labellisation de son Agenda 21 local en 2013 avec un programme opérationnel établi sur la période 2013/2018.

La nouvelle municipalité souhaite poursuivre cette démarche tout en actualisant le programme d'actions préalablement défini au regard des nouveaux projets portés par l'équipe.

Sur 2015, la Ville souhaite mettre en place deux actions qui sont susceptibles d'être co-financées dans le cadre de l'appel à projets de la DREAL, à savoir :

1- Opération « Budgets participatifs de quartier : c'est vous qui décidez ! »

Objectifs : mettre en action la démocratie participative, associer les citoyens locaux aux choix d'aménagement à réaliser dans leur quartier sur 2015-2016 pour améliorer la sécurité routière (thème retenu sur cette période).

Modalités de mise en œuvre :

- Février 2015 : les habitants sont sollicités par la Ville pour signaler les zones de danger, vitesse excessive ou tout autre danger en lien avec la sécurité routière dans leur quartier.
- Mars 2015 : les services de la Mairie réalisent les études pour identifier les solutions possibles et leur coût en accord avec les élus référents de quartier.
- Avril 2015 : la Mairie organise 7 réunions de quartier pour exposer les améliorations à apporter dans chacun des quartiers et leur coût puis débattre de l'intérêt de chacune des actions. En fin de réunion, les Angériens sont invités à voter pour les actions qu'ils souhaitent voir mises en œuvre. Les décisions finales seront ainsi prises par les usagers.
- A partir de 2015 et jusqu'en 2016 : mise en œuvre des travaux validés par les Angériens.

Budget prévisionnel 2015 : en investissement : 70 000 € TTC, en fonctionnement : 5 000 € TTC.

2- Opération « Parcours artisans d'art en centre-ville »

Objectifs : redynamiser économiquement le centre-ville de Saint-Jean-d'Angély en accueillant des artisans d'art au sein de boutiques vacantes en cœur de ville, valoriser les savoirs faire des artisans d'art professionnels qui travaillent dans une logique artistique en lien avec le développement durable (utilisation de matières premières naturelles, procédés de création et de fabrication écologiques,...).

Modalités de mise en œuvre :

La Ville proposera sur la période estivale des conditions d'installation confortables et abordables dans les boutiques du centre-ville inoccupées pour les artisans d'art, à savoir :

- Mise à disposition de locaux entre 10 et 90 m², seul ou à partager.
- Participation financière demandée : 40 € par semaine et par artisan (loyer + charge).
- Période : 4 juillet – 30 août (les artisans peuvent se positionner sur une période allant d'une semaine à la totalité de l'été) avec possibilité de prolongation jusqu'au 20 septembre.
- La Ville prend en charge l'ensemble des autres frais (location, rafraîchissement des locaux, communication de l'opération,...).

Cette action ponctuelle n'est qu'un début dans la démarche que souhaite pérenniser la Ville de Saint-Jean-d'Angély autour de l'artisanat d'art et de la revitalisation de son centre-ville.

A l'occasion des Journées européennes des métiers d'art qui se dérouleront du 27 au 29 mars 2015, la Ville organisera un week-end de préfiguration du parcours d'artisans d'art au sein de plusieurs boutiques du centre-ville.

Budget prévisionnel : en fonctionnement : 20 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à répondre à l'appel à projets « Accompagnement des démarches Agendas 21 locaux en Poitou-Charentes »,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de cet appel à projets,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour l'opération « Budgets participatifs de quartier », les crédits en investissements ont été inscrits au Budget primitif 2015, les crédits en fonctionnement sont inscrits au Budget supplémentaire 2015. Pour l'opération « Parcours artisans d'art en centre-ville » les crédits en fonctionnement sont inscrits au Budget primitif 2015. Les recettes seront inscrites au budget par décision modificative après notification.

Mme Debarge : « Bonjour à tous. Depuis 2009, l'Etat, par l'intermédiaire de la DREAL, a lancé un appel à projets intitulé « Accompagnement des démarches Agendas 21 locaux » qui vise à accompagner financièrement les actions mises en œuvre par les collectivités engagées dans un Agenda 21 local. C'est le cas de la ville de Saint-Jean-d'Angély dont l'Agenda 21 et son plan opérationnel ont été labellisés en 2013. La nouvelle municipalité adhère et soutient bien évidemment la démarche Agenda 21 tout en se laissant la latitude d'actualiser le plan d'action au regard des projets portés par l'équipe actuelle. Deux projets en 2015 sont éligibles à cet appel à projets.

Le premier s'intitule « Opération budgets participatifs de quartier : c'est vous qui décidez ! ». L'objectif de ce premier projet est de mettre en action la démocratie participative et associer les citoyens locaux aux choix d'aménagement à réaliser dans leur quartier sur 2015-2016 pour améliorer la sécurité routière. C'est le thème qui a été retenu sur cette période car il s'agit d'une préoccupation récurrente que les Angériens nous ont fait remonter pendant la campagne électorale et depuis que nous sommes élus. C'est donc le thème que nous avons choisi de privilégier pour ces deux ans. Les modalités de mise en œuvre sont celles-ci :

- Février 2015 : les habitants ont été sollicités par la Ville via les élus référents de quartiers pour identifier les zones de danger, vitesse excessive ou tout autre danger en lien avec la sécurité routière dans leur quartier.

- Mars 2015 : nous avons aujourd'hui collecté toutes ces demandes des Angériens. Nous en avons recueilli plus de 500, le chiffre que j'ai en mémoire est de 540 retours. Les services de la mairie sont en train de les dépouiller, de travailler, au regard des préoccupations, à trouver des solutions adaptées, et bien entendu de chiffrer ces solutions, le tout en lien avec les élus référents de quartier.

- Avril 2015 : nous allons bientôt retourner, via l'organisation de sept réunions participatives, devant les Angériens pour leur présenter les solutions que nous avons définies ainsi que leur coût. Cette présentation sera ensuite suivie, pour chaque réunion, d'un débat, et ce sont les Angériens qui prioriseront et définiront les actions qu'ils souhaitent voir mises en œuvre pour leur quartier en terme de sécurité routière. Ce sont donc bien les usagers qui prendront les décisions finales.

- La suite de l'année 2015 et l'année 2016 seront consacrées à la mise en œuvre des travaux validés par les Angériens lors de ces réunions.

Le budget prévisionnel de ces opérations est de 70 000 € en investissement et de 5 000 € en fonctionnement.

La deuxième opération éligible à cet appel à projets est le « Parcours artisans d'art en centre-ville ». Il s'agit là encore d'un engagement de l'Agenda 21, la redynamisation du centre-ville, concourir à sa vitalité et son attractivité, engagement qu'il convient aujourd'hui de concrétiser. C'était également un de nos axes de campagne, auquel nous tenons, et nous allons œuvrer pour qu'il devienne demain réalité. Dans ce cadre, nous nous proposons d'accueillir des artisans d'art au sein de boutiques vacantes en cœur de ville, valoriser leurs savoirs faire, surtout ceux qui travaillent dans une logique artistique en lien avec le développement durable, que ce soit l'utilisation de matières premières naturelles, les techniques de fabrication, le recyclage, etc. Pour les modalités de mise en œuvre, nous désirons que ces artisans soient accueillis de manière confortable et abordable. Ainsi, nous mettrons à leur disposition des locaux entre 10 et 90 m², seuls ou à partager. La participation financière qui sera demandée à ces artisans sera de 40 € par semaine, ce qui correspond au loyer plus les charges. Cette action se déroulera pendant la période estivale, du 4 juillet au 30 août, avec une possibilité de prolongation jusqu'au 20 septembre. Les artisans qui se positionnent sur ce projet pourront retenir une période allant d'une semaine à la totalité de l'été. La Ville prendra en charge l'ensemble des autres frais, soit la location des locaux, leur rafraîchissement et toutes les actions de communication autour du projet. Cette action ponctuelle n'est que le début de la démarche que souhaite pérenniser la ville de Saint-Jean-d'Angély autour de l'artisanat d'art et de la redynamisation du centre-ville. J'ai encore une information. A l'occasion des Journées européennes des métiers d'art qui se dérouleront du 27 au 29 mars prochains, on préfigurera ce parcours estival des artisans d'art avec un mini parcours qui sera organisé durant ce week-end dans les boutiques du centre-ville. Le budget prévisionnel s'élève à 20 000 € en fonctionnement.

Nous proposons donc au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à répondre à l'appel à projets « Accompagnement des démarches Agendas 21 locaux en Poitou-Charentes », d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de cet appel à projets et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier. Pour l'opération « Budgets participatifs de quartier », les crédits en investissement, 70 000 €, ont été inscrits au budget primitif 2015, et les crédits en fonctionnement, 5 000 €, sont inscrits au budget supplémentaire 2015. Pour l'opération « Parcours artisans d'art en centre-ville », les crédits en fonctionnement, 20 000 €, sont inscrits au budget primitif 2015. Les recettes seront inscrites au budget par décision modificative après notification ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « La participation financière est fixée à 40 €, quelle que soit la surface ? »

Mme Debarge : « Oui, quelle que soit la surface. S'agissant de locaux 90 m², nous estimons qu'ils pourront être partagés par plusieurs artisans. Pour le moment, nous sommes en train d'établir avec monsieur Cardet les surfaces qui pourront être disponibles en centre-ville. Ensuite, en fonction des surfaces disponibles et du vivier d'artisans inscrits sur nos tablettes, nous procéderons à une juste répartition de manière à ce que les locaux les plus importants puissent être partagés entre plusieurs artisans. N'oublions pas que le but de la manœuvre est qu'ils réalisent des objets et qu'ils travaillent devant et les Angériens, et les visiteurs. Il y aura une animation permanente de ces locaux. Le partage permettra donc aussi aux artisans d'avoir une plus grande amplitude horaire de présence dans les lieux. Je crois que tout cela est un juste assemblage à réaliser une fois que nous aurons l'intégralité des locaux disponibles et des artisans qui se positionnent sur le projet, ce qui est en cours ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il a d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? Dans le cas contraire, je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

**Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme la Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)
Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2**

Mme la Maire : « Nous passons maintenant aux dossiers thématiques et je donne la parole à madame Armengaud-Rullaud pour la délibération n° 7 concernant le musée des Cordeliers, programmation culturelle 2015, demande de subventions ».

**N° 7 - MUSÉE DES CORDELIERS
PROGRAMMATION CULTURELLE 2015
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

Le musée des Cordeliers, dont le fonds local recèle des trésors préservés en réserve, consacrera son année culturelle 2015 à l'histoire du territoire. Des œuvres archéologiques, lapidaires, iconographiques et du mobilier issus des collections municipales et du dépôt de la Société d'Archéologie, seront mises à l'honneur à travers deux expositions temporaires inédites, réalisées en collaboration avec le musée de l'Échevinage de Saintes et la médiathèque de la ville.

16 avril – 31 août 2015 : Exposition temporaire « Peindre la nature »

La nature occupe dans les arts une place considérable, qu'elle soit source d'inspiration ou matière même de l'œuvre. Dans l'art du paysage, elle apparaît dans tous ses états.

Du 16 avril au 31 août 2015, le musée des Cordeliers propose, en partenariat avec le musée de l'Échevinage de Saintes, de raconter au fil des paysages peints issus de leurs deux collections, la Saintonge, telle qu'elle est apparue aux artistes remarquables de la région des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Le cœur de cette présentation, formée de paysages classiques et romantiques, invitera le public à la contemplation de la nature environnante, représentée pour sa beauté ou pour les émotions qu'elle est capable de susciter.

Pour cette exposition, le musée souhaite faire appel au fleuriste Chlorophylle, meilleur ouvrier de France, pour réaliser des compositions personnalisées qui habilleront la muséographie d'une touche florale. Pour le jeune public, des modules d'observation seront spécialement conçus pour les enfants. S'initier, manipuler, expérimenter : de quoi découvrir la peinture de paysage en s'amusant !

Le budget alloué à cette exposition est estimé à 7 000 €.

6 novembre 2015 – 31 août 2016 : Exposition temporaire « Saint-Jean-d'Angély m'est contée »

L'histoire de Saint-Jean-d'Angély s'étend sur plus de 2000 ans. Heures de gloire et de détresse s'y succèdent au fil des siècles, au rythme des événements qui ont construit notre pays. Jamais cependant, destructions, pillages ou incendies n'ont réussi à anéantir les monuments remarquables du cœur historique. Les vestiges découverts au fil du temps ont également permis de retracer le passé singulier de la ville et le parcours des hommes qui l'ont fait.

Le récit du territoire, grand absent du circuit permanent du musée, est depuis longtemps attendu des Angériens, intéressés par leur histoire. Le musée souhaite pallier ce manque en proposant une

exposition temporaire rassemblant pour la première fois l'ensemble des collections permettant de conter l'histoire tumultueuse de Saint-Jean-d'Angély.

L'histoire de Saint-Jean-d'Angély est en effet digne d'un roman d'aventure. Quoi de mieux pour la présenter que de mettre en parallèle les objets et documents préservés par le musée avec les dessins remarquables d'un passionné, Thierry Roland, qui s'est amusé dans son ouvrage « Saint-Jean-d'Angély en ces temps-là », à interpréter, sur des bases historiques, les périodes et événements significatifs de la cité ?

Le public sera ainsi invité à redécouvrir l'histoire de la ville grâce à un fil d'Ariane artistique, reliant neuf séquences chronologiques, des premières occupations préhistoriques aux développements industriels et commerciaux contemporains. Grâce aux recherches scientifiques récentes et à la documentation des pièces de la collection du musée, chaque séquence se déploiera autour d'un ou plusieurs objets phares emblématiques de la ville. Les étapes de la visite seront en outre enrichies de reconstitutions et extraits de films, qui donneront vie aux objets et contextualiseront la présentation des collections.

Cette exposition temporaire fera en outre office d'exposition de préfiguration d'un nouvel espace de présentation permanent, qui permettrait au musée de redevenir un lieu identitaire pour les Angériens, à la hauteur du passé de leur ville.

Le budget alloué à cette exposition est estimé à 10 000 €.

Programme Patrimoine et Création en Milieu Rural

Le PCMR, programme éducatif original de démocratisation culturelle imaginé et conçu par l'équipe culturelle de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, s'inscrira pour sa sixième édition dans le cadre de l'exposition temporaire « Saint-Jean-d'Angély m'est contée ». De trois à six artistes interviendront en résidence sur un ou deux mois, afin de créer un projet artistique autour de l'histoire de la ville avec plus de 200 élèves du territoire des Vals de Saintonge.

Les résidences seront entièrement financées par la ville de Saint-Jean-d'Angély, qui favorise ainsi l'accès à la culture du jeune public en l'accueillant dans ses structures culturelles, le contact direct avec des artistes reconnus et la découverte de pratiques artistiques actuelles.

Le budget alloué à l'édition 2015-2016 du programme d'éducation artistique PCMR est estimé à 13 500 €.

Programmation autour du spectacle vivant

En prélude de son exposition temporaire « Peindre la nature », le musée accueillera le 4 avril 2015 le spectacle « Les carnets de Fernand » du collectif Gonzo, qui met en relation peinture et musique. Ces « Picturophonistes » proposent en effet un voyage musical et pictural à travers l'imaginaire poétique de Fernand Emis, veilleur de nuit dans un musée. Le temps d'une soirée, le public sera invité à s'immerger dans l'univers des artistes peintres, d'écouter leur peinture, de déguster leurs toiles.

Le budget alloué à cette programmation est estimé à 2 300 €.

Programmation nationale

Le musée participera en 2015 pour la troisième fois aux Journées européennes des métiers d'art (27, 28 et 29 mars), valorisant les techniques et savoir-faire de l'artisanat d'art. Au programme : exposition, ateliers d'initiation et visites guidées des collections. En partenariat avec le service

culturel, le musée favorisera également la venue d'artisans en ville pour redynamiser le centre historique. Ce week-end préfigurera le parcours artisans d'art qui sera proposé lors de la prochaine saison estivale.

La thématique choisie pour cette édition, « Territoires de l'innovation », permettra en outre de lancer l'espace de coworking prochainement implanté dans les locaux de la Tour de l'Horloge, qui invitera le public à découvrir l'actualité en terme de création numérique.

À l'occasion de la 11ème édition de la Nuit des musées (16 mai), le musée proposera une visite-découverte singulière de l'exposition temporaire « Peindre la nature ». Des lanternes lumineuses éclaireront un parcours qui mènera les visiteurs à la découverte des tableaux présentés, mis en scène grâce à une comédienne qui déclamera des poèmes contant le charme et la douceur de vivre en Saintonge.

Le musée participera pour la 5ème année à la manifestation nationale des Portes du temps (jeudis de l'été), en partenariat avec les sites patrimoniaux de La Rochelle et le musée de Saint-Martin-de-Ré. L'équipe prévoit la réalisation d'ateliers de création artistique en plein air, à l'image des tableaux réalisés par les peintres présentés dans l'exposition temporaire « Peindre la nature ». Un artiste graffeur encadrera le travail des enfants, qui produiront ensemble une œuvre commune, une interprétation contemporaine du paysage qui leur sera donné à voir et à apprécier.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine (19 et 20 septembre), le musée s'insérera dans le circuit proposé par le service culturel autour de la thématique nationale intitulée « Le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir ». Ce thème sera l'occasion de proposer une exposition-dossier sur l'architecture du musée installé dans l'ancienne sous-préfecture, réhabilitée entre 1997 et 2003 par les architectes niortais et rochefortais Beaudouin, Begué et Peyrichou.

Le budget alloué à l'ensemble de cette programmation est estimé à 4 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme d'animation culturelle ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide de l'État (DRAC) en direct et via la Communauté de communes des Vals de Saintonge (Projet d'éducation artistique culturelle), et de la Région à des taux les plus élevés possible, et à signer tout document afférent à ces demandes.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de cette programmation figurent au Budget Primitif 2015 section fonctionnement.

Mme Armengaud-Rullaud : « Bonsoir. Je vais vous épargner la lecture complète de la délibération. Je vais simplement faire un résumé de la programmation culturelle de l'année du musée. Le musée consacrera son année culturelle 2015 à l'histoire du territoire. Deux expositions temporaires seront organisées. La première aura lieu du 16 avril au 31 août. Il s'agira d'une exposition ayant pour thème « Peindre la nature » et qui mettra en lumière les peintres saintongeais du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. Elle sera menée en partenariat avec le musée de l'Echevinage de Saintes. A cette occasion, pour le jeune public, des modules d'observations ludiques vont être mis en place et sont préparés par l'équipe de médiation culturelle du musée. Il s'agira de modules plutôt tactiles. Les enfants pourront les manipuler et ainsi découvrir le paysage saintongeais à travers ces modules. La deuxième exposition temporaire se tiendra elle du 6 novembre 2015 au 31 août 2016 et portera spécifiquement sur l'histoire de Saint-Jean-d'Angély. Les réserves du musée recèlent de trésors sur

l'histoire de notre territoire, et spécifiquement sur Saint-Jean-d'Angély. Je pense qu'il est temps de les faire ressortir au grand jour. Le musée prépare donc cette exposition temporaire. Ce sera la première fois que l'ensemble des collections sera exposé. Cette première exposition sur les collections autour de Saint-Jean-d'Angély fera également office de préfiguration de l'espace permanent que la municipalité souhaite mettre en place sur l'interprétation de l'histoire du territoire et de la ville. Ce sera donc un bon moyen pour les Angériens de découvrir leur histoire à travers cette exposition.

Nous avons ensuite le programme « Patrimoine et Création en Milieu Rural ». Nous parlons de l'édition 2015-2016 dans cette délibération. Cette année, la résidence d'artistes a été « testée » pour la première fois. Ce début d'expérience est une vraie réussite, tant au niveau du contact avec les professeurs qu'au niveau des élèves. Nous avons également mis en place au musée et à la médiathèque de rencontres avec les artistes qui participent à ce programme. Nous souhaitons le continuer l'année prochaine au travers du prochain PCMR. Il est précisé dans la délibération que les résidences seront entièrement financées par la ville de Saint-Jean-d'Angély. Je voudrais apporter une précision à ce sujet puisque l'on parle là de résidence au sens matériel. La ville de Saint-Jean-d'Angély étant le seul financeur local, elle apporte donc la résidence, c'est-à-dire le toit et le gîte aux artistes, mais les cachets sont assurés par l'Etat via cette année le CLEA, et l'année prochaine le PEAC, le Parcours d'éducation artistique et culturel.

Nous aurons un spectacle organisé au musée. Il s'agira d'une mise en lumière et en musique des collections de peintures à l'occasion de l'exposition « Peindre la nature ». Ce spectacle se déroulera le 4 avril 2015. Par ailleurs, comme tous les ans, le musée s'inscrit dans la programmation nationale. Il y aura tout d'abord la Journée européenne des métiers d'art dont on a déjà beaucoup parlé. Comme je l'avais dit lors du dernier Conseil municipal, deux artistes seront reçus au musée, Christophe Bret et Luc Rockenbauer, plus quelques autres artistes dans les boutiques en centre-ville. Il y aura ensuite la 11^{ème} édition de la Nuit des musées. Là, nous aurons une visite un peu particulière de l'exposition temporaire, puisqu'elle se fera au fil de lanternes avec une animatrice conteuse. Madame Ducournau, en commission, me demandait son nom. Cette comédienne s'appelle Fabienne Martineaud. Elle contera, elle racontera, elle déclamera des textes issus du fonds local de la médiathèque, qui parlent tous évidemment de la Saintonge et de ses paysages. Le musée participe également pour la 5^{ème} année aux Portes du temps. C'est une manifestation qui se déroule tous les jeudis de l'été, en partenariat avec les sites de La Rochelle et le musée de Saint-Martin de Ré, toujours en rapport avec l'exposition temporaire. Enfin se dérouleront les Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre. Le thème cette année sera « Le patrimoine du 21^{ème} siècle, une histoire d'avenir ». Il y aura deux présentations très spécifiques, une exposition-dossier sur l'architecture du musée et sa réhabilitation, qui a été menée entre 1997 et 2003, et une présentation de la restauration en cours du passeport chinois, dont je vous parlerai dans une autre délibération un peu plus en détail.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme d'animation culturelle, d'autoriser Madame la Maire à solliciter l'aide de l'État via la DRAC et via la Communauté de communes des Vals de Saintonge pour le PEAC, et de la Région à des taux les plus élevés possible, et à signer tout document afférent à ces demandes. Les crédits nécessaires à l'ensemble de cette programmation figurent au budget primitif 2015, section fonctionnement ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Les prestations des artistes en résidence sont financées à 70% par la DRAC via le CLEA. Est-il bien nécessaire que la Ville finance également à 100% leur résidence, c'est-à-dire l'habitat, le logement, la nourriture, etc. ? »

Mme Armengaud-Rullaud : « Cela ne représente pas tant que ça, puisque les logements mis à disposition dans le cadre de la résidence d'artistes n'ont pas nécessité de travaux. Nous n'avons donc pas dépensé d'argent à ce niveau-là. Ensuite, la Région ne subventionne pas la résidence matérielle ».

Mme Ducournau : « Elle finance les travaux que font les artistes, ce n'est pas la même chose ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Qui dit résidence d'artistes dit gîte. Cela inclut l'accueil des artistes, sinon on ne crée pas de résidence d'artistes ».

Mme Ducournau : « J'ai relevé tout de même dans le budget 3 000 € d'aménagements pour la maison à colombages. Vous procédez également à la restauration des boutiques que vous allez mettre à la disposition des artisans. Je pense que vous en faites beaucoup ».

Mme la Maire : « Pour recevoir, il faut savoir donner. Il est vrai que nous sommes très attachés à la qualité de l'accueil. Saint-Jean-d'Angély est une ville modeste qui n'offre peut-être pas les mêmes atouts qu'une grande ville comme Nantes, Bordeaux ou Paris. Nous parions sur la qualité de vie, la qualité de l'accueil et le bonheur que vivront ces artistes dans notre cité. Nous avons donc décidé d'utiliser pour ces résidences d'artistes une des deux maisons de la rue Laurent Tourneur qui appartiennent à la Ville, actuellement en vente, mais qui ne sont pas vendues. Il y a effectivement quelques frais de remise en état. Je trouve que le fait de pouvoir accueillir physiquement ces artistes en cœur de ville est très important. Je sais qu'ils seront ensuite des ambassadeurs de notre ville. Nous pourrions, à l'avenir, leur demander de revenir pour des projets plus ambitieux ou les solliciter pour de nouvelles actions autour de l'Abbaye Royale. Je pense qu'il est important de créer une dynamique culturelle. Il en est de même pour les artisans d'art. L'idée est de les accueillir. Nous avons effectivement des commerces et des boutiques vides et nous pensons qu'il est important de les animer. Il est plus facile d'inviter des artisans d'art quand on habite l'île de Ré. Pour faire en sorte qu'ils viennent à Saint-Jean-d'Angély, il faut les attirer, il faut qu'ils y trouvent aussi un avantage, et cet avantage est effectivement la mise à disposition quasi gratuite de ces boutiques. C'est un choix. Cela représente un coût extrêmement modeste, sur lequel nous avons des subventions importantes. Si ces artisans d'art se trouvent bien à Saint-Jean-d'Angély, qu'ils vendent leurs produits et qu'ils trouvent l'endroit très propice à la création, on peut même espérer en fixer quelques-uns dans notre ville. Et comme je le disais au départ, pour recevoir, il faut savoir donner ».

Mme Ducournau : « L'idée en soit n'est pas mauvaise, mais il y a déjà eu des tentatives similaires, notamment dans la boutique de monsieur Prabonnaud, et ça n'a pas tenu. Des antiquaires ont également tenté de s'implanter à Saint-Jean-d'Angély, et ça n'a pas tenu non plus. Bon, nous verrons... Je ne veux pas être pessimiste, mais je reste prudente ».

Mme la Maire : « Je pense que les investissements que nous faisons sont très modestes, une fois les subventions retirées. Je pense aussi aux commerçants du centre-ville qui ont connu un mois de janvier et un mois de février très difficiles. Toute activité qui permettra d'attirer du public en centre-ville sera bénéfique pour le commerce. Laissez-nous le droit à l'erreur, et nous ferons le bilan dans quelques mois. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous continuons avec la délibération n°8 relative au musée des Cordeliers, programme de conservation préventive et de restauration 2015, demande de subventions ».

**N° 8 - MUSÉE DES CORDELIERS
PROGRAMME DE CONSERVATION PRÉVENTIVE
ET DE RESTAURATION 2015
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

En 2015, le musée des Cordeliers poursuit son programme de conservation préventive-restauration du musée qui se déclinera comme suit :

1. Chantier des collections : acquisition d'un meuble à plans et de matériel de conditionnement

En 2015, l'équipe du musée prévoit la poursuite du reconditionnement des documents graphiques qu'il préserve. Il a pour cela besoin d'acquérir un meuble à plans, des pochettes et du carton permanent.

La mise sous boîte des armes et objets de petite et moyenne dimension est aussi en cours de finalisation. L'achat de boîtes et de mousses plastazote est nécessaire pour achever ce travail.

Le reconditionnement des collections numismatiques, qu'il reste à inventorier, est également prévu, ce qui nécessite l'achat de protecteurs et de classeurs pour monnaies.

Enfin, en vue de réaliser la couverture photographique des collections, le musée s'équippa de matériel de prise de vue (tente, parapluie, pied, torche d'éclairage).

Le budget alloué à l'achat de ce matériel est estimé à 7 500 euros.

2. La restauration de pièces emblématiques des collections

En 2015, le musée prévoit la restauration :

- Du passeport chinois de Maurice Penaud (papier de riz), dont la restauration est urgente. Il s'agit du passeport, dit hou(protection)-chao(document), édité en 1931 pour le passage du Céleste Empire par le groupe Chine lors de la Croisière Jaune. Il comptait parmi les 32 passeports signés de Gouverneurs de provinces et de Sous-Préfets ou « Hsien Tchang », nécessaires à l'équipe pour traverser le pays. Ce document est une pièce rare et précieuse, qui illustre un passage parmi les plus difficiles qu'ont eu à affronter les hommes de Citroën lors de cette terrible épopée.

Le passeport est actuellement pris en charge par le C2RMF pour analyse dans le cadre du projet Encres de Chine sous la direction de Natalie Coural, responsable du département arts graphiques. Le C2RMF assurera le suivi de la restauration du document en ses locaux.

- De la pellicule filmographique de la Première Traversée du Sahara (Paul Castelnaud, décembre 1922-janvier 1923), très fortement altérée. Cet ensemble de négatifs filmographiques sur pellicule a été par le passé collé sur des feuilles de papier A4. Des annotations dans les marges indiquent les lieux de tournage. Les négatifs ayant été conservés dans des conditions inadéquates, les visuels sont excessivement abîmés : négatifs oxydés, décolorés, ternes, jaunis voire effacés. Ces négatifs sont aujourd'hui en dépôt au CIRCPN de Niort pour être étudiés par les restaurateurs potentiels.

- D'un bois peint présentant les armoiries de l'Abbaye royale, déposé par la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély. Le décor peint de cette pièce est aujourd'hui à peine visible, et donc plus lisible. Sa restauration permettra la présentation de la pièce lors de l'exposition temporaire « Saint-Jean-d'Angély m'est contée ».

Le budget alloué au programme 2015 de restauration est estimé à 10 500 euros.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme de conservation préventive et de restauration ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter les aides de l'État (services déconcentrés de la DRAC Poitou-Charentes) aux taux les plus élevés possible, et à signer tout document afférent à ces demandes.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ce programme figurent au Budget Primitif 2015 en section d'investissement, en dépenses compte 2316 3220 0595, et en recettes compte 1321 3220 0595.

Mme Armengaud-Rullaud : « Le musée poursuit son programme de conservation préventive et de restauration. Pour cela, il a besoin d'acquérir du matériel de conditionnement ainsi qu'un meuble à plans. Je vous explique ce dont il s'agit. Un meuble à plans est un meuble très large avec de grands tiroirs plats qui permettent de conditionner et de conserver les documents graphiques dans de bonnes conditions. Il y aura également la mise sous boîte des armes et objets de petite et moyenne dimension ainsi que le reconditionnement des collections numismatiques. Enfin, le musée souhaite acquérir du matériel de prise de vue pour améliorer la qualité des prises de vue de ses collections et de ses réserves. Ensuite, dans le cadre du programme de restauration, le musée prévoit la restauration de plusieurs pièces emblématiques des collections en 2015. Il y a le passeport chinois dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il s'agit du passeport chinois de Maurice Penaud, en papier de riz, dont la restauration est urgente en raison de son état de « délabrement » plutôt avancé. Le passeport est une pièce importante des collections du musée. Ce travail va être mené par le Centre de restauration des musées de France dans le cadre du projet « Encres de Chine ». Le Centre de restauration des musées de France assurera donc le suivi de la restauration du document. Il sera également procédé à la restauration de la pellicule filmographique de la Première Traversée du Sahara, dont les visuels sont aussi très abimés. Enfin, il y a un bois peint qui représente les armoiries de l'Abbaye Royale. Ce bois sera présenté, restauré lors de l'exposition temporaire « Saint-Jean-d'Angély m'est contée ». Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme de conservation préventive et de restauration et d'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides de l'État aux taux les plus élevés possible et à signer tout document afférent à ces demandes ».

Mme la Maire : « Il y a des interventions par rapport à cette délibération ? Je vais donc la mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La délibération n°9 concerne encore le musée des Cordeliers avec le programme d'accessibilité culturelle 2015, demande de subventions ».

**N° 9 - MUSÉE DES CORDELIERS
PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE 2015
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

En 2014, l'ascenseur du musée a été mis aux normes, dernière étape en vue d'être parfaitement accessible aux personnes en situation de handicap et d'obtenir le 4ème et dernier label « Tourisme et handicap » pour les personnes déficientes visuelles.

Le musée entend continuer à œuvrer en faveur de l'accessibilité physique et culturelle de ses collections, en proposant de réaliser, dans la lignée des dispositifs « à toucher » conçus dans le cadre de l'exposition « Roman d'investigations : témoins sculptés » présentée en 2011 (frise et portrait tactile, arc roman en kit), une maquette tactile de l'autochenille Le Croissant d'argent, fleuron des collections, adaptée aux personnes déficientes visuelles.

La maquette tactile sera en outre un plus pour les autres publics car elle soulignera certains détails que beaucoup ne remarquent pas. C'est, en particulier, un excellent outil pédagogique pour les enfants.

Le budget alloué au programme 2015 d'accessibilité culturelle est fixé à 10 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme d'accessibilité culturelle ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter les aides de l'Europe, de l'État, de la Région et de la Communauté de communes des Vals de Saintonge aux taux les plus élevés possibles, et à signer tout document afférent à ces demandes.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ce programme figurent au Budget Primitif 2015 en section d'investissement dépenses et recettes compte 2316 3220 0595.

Mme Armengaud-Rullaud : « Le musée est en passe d'obtenir le 4^{ème} label « Tourisme et handicap ». Il a déjà obtenu la validation des trois premiers labels qui concernent les handicaps moteur, auditif et mental. Le 4^{ème} label concerne la déficience visuelle. Il est déjà validé au niveau départemental et nous attendons la validation au niveau national. Le musée continue à œuvrer en faveur de l'accessibilité physique et culturelle de ses collections en faisant l'acquisition d'une maquette tactile de l'autochenille. Il s'agit d'une maquette à plutôt grande échelle, soit environ la moitié de la taille de l'autochenille qui est présentée au musée. Cette maquette sera utilisée autant pour les personnes déficientes visuelles que pour les ateliers pédagogiques avec les enfants. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme d'accessibilité culturelle et d'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides de l'Europe, de l'État, de la Région et de la Communauté de communes des Vals de Saintonge aux taux les plus élevés possibles et à signer tout document afférent à ces demandes ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous continuons avec la délibération n°10 et toujours le musée des Cordeliers, convention de stage universitaire ».

N° 10 - MUSÉE DES CORDELIERS CONVENTION DE STAGE UNIVERSITAIRE

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

Dans le cadre du chantier des collections et de la préparation de l'exposition temporaire « Saint-Jean-d'Angély m'est contée », le musée des Cordeliers accueillera aux mois de mai, juin et juillet 2015 une stagiaire étudiante en Master 2 « Patrimoines, Musées et Multimédia » de l'université de Poitiers.

Ce stage permet de renforcer sur une période de trois mois l'équipe du musée en charge de la programmation culturelle et de l'inventaire-récolement des collections.

La stagiaire sera plus spécifiquement chargée de la couverture photographique des collections. Les photographies seront reversées sur la base professionnelle Alienor.org gérée par le Conseil des Musées, et utilisées dans les outils de communication de l'institution.

Cette mission s'accompagnera d'une réflexion sur la réalisation d'un guide photographique mettant en valeur l'histoire de la ville à travers les œuvres du musée, qui sera proposé au public comme catalogue de l'exposition « Saint-Jean-d'Angély m'est contée ».

L'étudiante sera en stage au musée du lundi 4 mai au vendredi 31 juillet 2015 et recevra une gratification de 500,51 € par mois, imputée sur le compte 64138-3220.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention établie avec l'étudiante et l'Université de Poitiers ;

verser la gratification correspondante.

Mme Armengaud-Rullaud : « C'est la dernière délibération en ce qui me concerne... Le musée accueillera aux mois de mai, juin et juillet 2015 une stagiaire étudiante en Master 2 « Patrimoines, Musées et Multimédia » de l'université de Poitiers. A ce titre, elle intégrera l'équipe du musée et travaillera avec l'équipe de médiation culturelle à la programmation culturelle et à l'inventaire-récolement des collections. Le matériel de prise de vue dont je vous ai parlé tout à l'heure servira notamment à cette stagiaire pour photographier les collections qui ne l'ont pas été lors du récolement. Ces photographies abonderont la base professionnelle Alienor.org, consultable par tout le monde. La stagiaire réalisera également un guide photographique qui sera proposé au public comme catalogue de l'exposition « Saint-Jean-d'Angély m'est contée ». Cette étudiante sera en stage au musée du lundi 4 mai au vendredi 31 juillet 2015 et recevra une gratification de 500,51 € par mois. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention établie avec l'étudiante et l'Université de Poitiers et à verser la gratification correspondante ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Sur l'ensemble des thèmes abordés concernant le musée, beaucoup de subventions sont demandées. A combien estimez-vous globalement ces subventions, 50 %, un peu plus, un peu moins ?... »

Mme Armengaud-Rullaud : «La totalité ».

M. Caillaud : « 100% ? »

Mme Armengaud-Rullaud : «Vous parlez du taux d'obtention des subventions ? ».

M. Caillaud : « Non, je parle du pourcentage par rapport aux dépenses globales ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Je dirais environ la moitié »

Mme Ducournau : « En général, cela varie, mais reste inférieur à 50%. Le chiffre oscille bien souvent entre 20% et 40% ».

M. Caillaud : « Nous verrons bien... »

Mme la Maire : « Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous passons à la délibération n° 11, Abbaye Royale, réalisation d'une étude structurelle, demande de subvention. Je donne la parole à madame Zerbib ».

**N° 11 - ABBAYE ROYALE
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE STRUCTURELLE
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux sur l'Abbaye Royale, déposée auprès de la Direction des Affaires Culturelles, Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a prescrit dans son arrêté, la réalisation d'une étude structurelle pour le renforcement des voûtes du couloir du bâtiment I.

Cette étude, réalisée par UBC INGENIERIE sous le contrôle de M. DODEMAN, maître d'œuvre et Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge de la bonne exécution des travaux, s'élève à 4 250 € HT.

Celle-ci pouvant être subventionnée par la DRAC, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la subvention la plus élevée que possible auprès de ce service de l'Etat.

Les crédits en dépenses sont inscrits au Budget primitif 2015, compte 2313 3300 0247. La subvention sera inscrite après notification.

Mme Zerbib : « Bonsoir. Dans le cadre de la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux sur l'Abbaye Royale, déposée auprès de la DRAC, l'architecte en chef des Monuments historiques a prescrit dans son arrêté la réalisation d'une étude structurelle pour le renforcement des voûtes du couloir du bâtiment I. Cette étude, réalisée par l'entreprise UBC Ingénierie, sous le contrôle de monsieur Dodeman, maître d'œuvre et architecte en chef des Monuments historiques en charge de la bonne exécution des travaux, s'élève à 4 250 € HT. Celle-ci pouvant être subventionnée par la DRAC, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de ce service de l'Etat. Les crédits en dépenses sont inscrits au budget primitif 2015. La subvention sera inscrite après notification ».

Mme la Maire : « Sur ce type de demande, comme il reste à priori des crédits au niveau du patrimoine, nous devrions être subventionnés à hauteur de 80%. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération n° 12 concerne la maison à pans de bois de l'immeuble 22-24 rue Grosse Horloge, étude archéologique du bâti, demande de subvention »

**N° 12 - MAISON A PANS DE BOIS
IMMEUBLE 22-24 RUE GROSSE HORLOGE
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DU BATI
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Après avoir acheté en 2012, l'immeuble à colombage situé 22 - 24 rue Grosse Horloge, la Ville a réalisé en 2013 et 2014 des travaux de sécurité et de consolidation provisoire. Dans ce cadre, la cave a été déblayée, la couverture ainsi que les gouttières ont fait l'objet de travaux de première nécessité.

Ces travaux étant achevés, il convient maintenant de lancer l'étude archéologique du bâti telle que demandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles lors de sa visite de l'établissement le 22 janvier 2014 afin d'établir un diagnostic exhaustif des différentes structures et des décors éventuels.

En effet, les opérations de déblaiement ont révélé la présence de bon nombre d'éléments conduisant à l'intervention obligatoire d'un archéologue qui devra procurer une lecture et une analyse complète de toutes les élévations. Des peintures murales sont sous-jacentes dans certaines pièces du premier

étage. Des sondages complémentaires devront donc être réalisés par un restaurateur qualifié afin de localiser les éléments peints et d'évaluer leur état de conservation.

Ce diagnostic qui sera rédigé par le cabinet de M. DODEMAN, étant estimé à 25 000 € HT, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les crédits en dépenses sont inscrits au Budget primitif 2015. Les recettes seront inscrites après notification.

Mme Zerbib : « Après avoir acheté en 2012 l'immeuble à colombage précité, la Ville a réalisé en 2013 et 2014 des travaux de sécurité et de consolidation provisoire. Dans ce cadre, la cave a été déblayée, la couverture ainsi que les gouttières ont fait l'objet de travaux de première nécessité. Ces travaux étant achevés, il convient maintenant de lancer l'étude archéologique du bâti telle que demandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles lors de sa visite de l'établissement en janvier 2014 afin d'établir un diagnostic exhaustif des différentes structures et des décors éventuels. Les opérations de déblaiement ont révélé la présence de bon nombre d'éléments conduisant à l'intervention obligatoire d'un archéologue qui devra procurer une lecture et une analyse complète de toutes les élévations. Des peintures murales sont sous-jacentes dans certaines pièces du premier étage. Des sondages complémentaires devront donc être réalisés par un restaurateur qualifié afin de localiser les éléments peints et d'évaluer leur état de conservation. Ce diagnostic, qui sera rédigé par le cabinet de monsieur Dodeman, étant estimé à 25 000 € HT, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC. Les crédits en dépenses sont inscrits au Budget primitif 2015. Les recettes seront inscrites après notification ».

Mme la Maire : « Là aussi, il est prévu un montant de subventionnement de 80% puisque ce sont des études obligatoires demandées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il peut effectivement être intéressant de savoir quelles peintures sont sous-jacentes, comme il l'est dit dans le texte. De toute façon, on ne peut entreprendre de nouveaux travaux tant que cette étude ne sera pas réalisée. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La délibération n° 13 porte sur la vente et destruction de matériels. Je redonne la parole à madame Zerbib ».

N° 13 - VENTE ET DESTRUCTION DE MATÉRIELS

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans sa démarche de renouvellement du parc « véhicules », la Commune procède depuis plusieurs années au remplacement des véhicules les plus vétustes.

Cette année, dans le cadre de deux achats neufs conditionnés par la reprise des anciens matériels (un tracteur de fauchage FORD 7840 SKE avec débroussailleuse BOMFORD et une tondeuse

autoportée KUBOTA F3060), la meilleure offre de reprise a été émise, après consultation, par la société TARDY pour un montant de 2 600 €.

De plus, la fourgonnette de marque RENAULT, immatriculée 8544 TL 17, étant considérée comme épave non roulante (1^{ère} mise en circulation 31/08/1990), il est proposé de la céder pour destruction.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de vendre le tracteur et la tondeuse à la société TARDY pour 2 600 euros,
- de céder pour destruction la fourgonnette immatriculée 8544 TL 17.

Les crédits en recettes sont inscrits au budget primitif 2015 à hauteur de 1 500 €. Le réajustement comptable s'effectuera lors de la prochaine décision modificative.

Mme Zerbib : « Dans sa démarche de renouvellement du parc de véhicules, la Commune procède depuis plusieurs années au remplacement des véhicules les plus vétustes. Cette année, dans le cadre de deux achats neufs conditionnés par la reprise des anciens matériels, un tracteur de fauchage Ford 7840 SKE avec débroussailluse et une tondeuse autoportée, la meilleure offre de reprise a été émise, après consultation, par la société Tardy pour un montant de 2 600 €. De plus, la fourgonnette de marque Renault, immatriculée 8544 TL 17, étant considérée comme épave non roulante, sa première mise en circulation datant de 1990, il est proposé de la céder pour destruction. Il est donc proposé au Conseil municipal de vendre le tracteur et la tondeuse à la société Tardy pour 2 600 € et de céder pour destruction la fourgonnette précitée. Les crédits en recettes sont inscrits au budget primitif 2015 à hauteur de 1 500 €. La vente est donc supérieure à ce qui était prévu. Le réajustement comptable s'effectuera lors de la prochaine décision modificative ».

Mme la Maire : « Il n'y a pas de demande d'intervention ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération suivante, n° 14, concerne la vente d'un délaissé de terrain rue Comporté, toujours avec madame Zerbib ».

N° 14 - RUE COMPORTE VENTE D'UN DELAISSÉ DE TERRAIN

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

La Commune a été sollicitée par M. ROYER, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA n° 135 qui souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain de 87 m² situé au droit de sa parcelle et correspondant à une partie du délaissé de terrain de la rue Comporté.

L'estimation de France Domaine du 13 février 2015 s'élève à 1 euro le mètre carré.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la vente de ce délaissé de terrain à M. ROYER moyennant le prix de 1 euro le mètre carré,
- d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette affaire.

Tous les frais inhérents à la transaction (notariés, géomètre) sont à la charge de l'acquéreur.

Les crédits en recettes seront inscrits par décision modificative lors de la finalisation de la transaction.

Mme Zerbib : « La Commune a été sollicitée par monsieur Royer, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA n° 135 qui souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain de 87 m² située au droit de sa parcelle et correspondant à une partie du délaissé de terrain de la rue Comporté. L'estimation de France Domaine pour cette parcelle s'élève à 1 € le m². Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la vente de ce délaissé de terrain au profit de monsieur Royer moyennant le prix de 1 € le m² et d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette affaire. Tous les frais inhérents à la transaction (notaire, géomètre) sont à la charge de l'acquéreur. Les crédits en recettes seront inscrits par décision modificative lors de la finalisation de la transaction ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous poursuivons avec la délibération n° 15 relative au projet de ferme éolienne sur la commune d'Antezant la Chapelle, avis sur le projet. Le rapporteur est monsieur Moutarde ».

N° 15 - PROJET DE FERME ÉOLIENNE SUR LA COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE AVIS SUR LE PROJET

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

La SAS Ferme éolienne d'Antezant la Chapelle dont le siège social est 20 avenue de la Paix à Strasbourg a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une centrale éolienne composée de huit machines sur la commune d'Antezant la Chapelle.

La Commune de Saint-Jean-d'Angély étant située dans un rayon d'environ 5 km, elle est soumise à l'affichage de l'enquête publique de cette installation classée pour la protection de l'environnement, et l'avis du Conseil municipal doit être sollicité.

Au regard du dossier d'enquête, la synthèse des caractéristiques de ce projet est :

- nombre et hauteur des éoliennes au moyeu :
 - 6 unités à 80 m,
 - 1 unité à 90 m,
 - 1 unité à 99 m

soit une hauteur totale à l'extrémité des pales de 196 m à 209 m
- puissance : 2,3 MW,
- distances par rapport aux villages et hameaux : entre 820 m et 1 100 m
- volet paysager : 12 projets de fermes éoliennes en cours, à minima, dans un rayon de 15 km autour d'Antezant la Chapelle.

Ces éléments amènent les observations suivantes :

Bien que la conclusion de l'étude d'impact visuel concernant notre ville soit sans observation, il est relevé que la pertinence du site étudié n'est pas en cohésion avec notre secteur sauvegardé. En effet le site d'étude ayant été la place de l'Archiprêtre Paillé, il est patent que l'impact visuel est négatif puisque la place est fermée par de hautes façades, sans recul possible.

Une étude à partir des points hauts de nos bâtiments inscrits ou protégés au titre des monuments historiques comme les Tours, les toits de l'Abbaye, la Tour de la Grosse Horloge aurait été plus adéquate pour prendre en compte l'impact visuel de co-visibilité des éoliennes sur notre patrimoine ; impact d'autant renforcé par la multiplicité des champs éoliens autour de Saint-Jean-d'Angély.

Il est à regretter, à cette occasion, que la convention européenne du paysage ratifiée par la France en mars 2006 ne soit pas davantage prise en compte.

Sous ces réserves, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de ferme éolienne sur la commune d'Antezant la Chapelle.

M. Moutarde : «Bonsoir. La SAS Ferme éolienne d'Antezant la Chapelle, dont le siège social est 20 avenue de la Paix à Strasbourg, a déposé une demande d'autorisation pour exploiter une centrale éolienne composée de huit machines sur la commune d'Antezant la Chapelle. La commune de Saint-Jean-d'Angély étant située dans un rayon d'environ 5 km, elle est soumise à l'affichage de l'enquête publique de cette installation classée pour la protection de l'environnement, et l'avis du Conseil municipal doit être sollicité. Au regard du dossier d'enquête, la synthèse des caractéristiques de ce projet est :

- le nombre et hauteur des éoliennes : il y a donc huit éoliennes, la plus haute se situant à 99 mètres au moyeu. La hauteur totale avec les pales est, pour la plus grande, de 209 mètres de hauteur
 - la puissance est de 2,3 MW
 - les distances par rapport aux villages et hameaux est entre 820 mètres et 1 100 mètres.
- Je précise que le lieu d'implantation serait situé entre la Chapelle Bâton et la Folâtière.

Ces éléments amènent les observations suivantes :

Bien que la conclusion de l'étude d'impact visuel concernant notre ville soit sans observation, il est relevé que la pertinence du site étudié n'est pas en cohésion avec notre secteur sauvegardé. En effet, le site d'étude ayant été la place de l'Archiprêtre Paillé, le lieu pratiquement le plus bas de la ville, il

est patent que l'impact visuel est négatif puisque la place est fermée par de hautes façades, sans recul possible. Une étude à partir des points hauts de nos bâtiments inscrits ou protégés au titre des monuments historiques comme les Tours, les toits de l'Abbaye, la Tour de la Grosse Horloge aurait été plus adéquate pour prendre en compte l'impact visuel de co-visibilité des éoliennes sur notre patrimoine, impact d'autant renforcé par la multiplicité des champs éoliens autour de Saint-Jean-d'Angély. Il est à regretter à cette occasion que la convention européenne du paysage ratifiée par la France en mars 2006 ne soit pas davantage prise en compte. Sous ces réserves, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de ferme éolienne sur la commune d'Antezant la Chapelle ».

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Vous émettez des réserves qui me semblent effectivement pertinentes. Force est de constater que Saint-Jean-d'Angély est aujourd'hui cernée par les éoliennes. On peut avoir des considérations écologiques sur les énergies renouvelables, pourquoi pas, même si, m'étant quelque peu documenté sur le sujet, il y aurait beaucoup de choses à dire sur les promoteurs d'éoliennes... Par ailleurs, vous nous dites que l'étude n'a peut-être pas été réalisée au meilleur endroit pour vérifier l'impact au niveau du paysage, mais vous émettez malgré tout un avis favorable. J'avoue que je ne comprends pas. En tout état de cause, en ce qui nous concerne, nous voterons contre cette délibération ».

Mme la Maire : « Monsieur Chauvreau ? »

Mme la Maire : « Nous parlions de cohérence tout à l'heure avec monsieur Chappet... Je suis d'accord à 300% avec les observations qui ont été faites. La pertinence du site n'est pas du tout en cohésion avec notre secteur, l'impact visuel négatif est renforcé par la multiplicité des sites. Il ne s'agit même pas là d'un jugement de valeur mais d'un constat. En termes de champs éoliens sur le territoire, je crois pouvoir dire que nous avons notre dose. Il serait bien que d'autres villes du littoral puissent avoir la leur. Nous voterons donc contre cette délibération, et il est dommage que nous ne soyons pas majoritaires ou unanimes pour voter contre celle-ci ».

Mme la Maire : « Nous émettons des réserves sur le choix du site, malgré la distance qu'il y a avec La Chapelle Bâton. Je crois qu'il est important de penser à l'avenir des générations futures, avenir qui passe par la transition énergétique. Dans ce cadre, l'éolien est certainement l'un des moyens les moins néfastes qui soient. Le maire de Bignay appelait les éoliennes « les grandes demoiselles ». Je dois avouer que je trouve une éolienne plus jolie qu'une ligne à haute tension, et je me suis habituée à leur vue. Il faut penser à nos enfants et petits-enfants. Vous le savez, si l'on ne change pas, les ressources de la planète vont désormais rapidement s'épuiser, et tout cela est bien plus important que des considérations d'ordre esthétique. Les éoliennes sont comme les châteaux d'eau. Et s'il faut un jour les démonter, cela se fera car elles sont démontables. C'est la raison pour laquelle, cet objectif nous paraissant essentiel, nous émettons et proposons d'émettre un avis favorable à ce projet de ferme éolienne. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 21 Contre : 8 Abstentions : 0

Mme la Maire : « La délibération n°16 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ».

N° 16 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire explique qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, outre le maire ou son représentant, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal doit également élire 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Chacune des listes obtiendra autant de sièges de suppléants qu'elle aura obtenu de sièges de titulaires.

L'élection doit avoir lieu à bulletin secret. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, s'il y a unanimité, le scrutin peut se faire à main levée.

Après un appel à candidatures, Mme la Maire propose de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Les candidats sont :

- **Pour la liste « Angériens et fiers d'agir » : 10 candidats**

- BORDESSOULES Jean-Louis
- ZERBIB Dina
- MOUTARDE Jean
- GUIHO Matthieu
- CHAPPET Cyril
- BARBARIN Daniel
- CARDET Jacques
- ARMENGAUD-RULLAUD Agathe
- DIRAISON Médéric
- MICHEL Natacha

- **Pour la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche » : 6 candidats**

- COCQUEREZ Jacques
- CAILLAUD Serge
- BOUSSEREAU Thierry
- DUCOURNAU Yolande
- COSIER Dany

- DIADIO-DASYLVA Henriette

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 27
 Abstentions : 2
 Bulletins blancs : 0
 Bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27

QUOTIENT ELECTORAL		REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES									
		1ère répartition des sièges					2ème répartition des sièges				
LISTES en présence	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués ENTIERS		Report des décimales	Quotient électoral	Restes	Sièges attribués sur les RESTES	Report des sièges entiers	Total des sièges attribués	
Angériens et fiers d'agir	21	5,40	3,89	3	0,89	5,40	4,80	1	3	4	
Saint-Jean-d'Angély en marche	6	5,40	1,11	1	0,11	5,40	0,60	0	1	1	
		5,40	0,00	0	0,00	5,40	0,00	0	0	0	
		5,40	0,00	0	0,00	5,40	0,00	0	0	0	
Total des VOIX OBTENUES		27								5	

Mme la Maire proclame élus les membres suivants :

- 5 titulaires :
 - M. Jean-Louis BORDESSOULES
 - Mme Dina ZERBIB
 - M. Jean MOUTARDE
 - M. Matthieu GUIHO
 - M. Jacques COCQUEREZ
- 5 suppléants :
 - M. Cyril CHAPPET
 - M. Daniel BARBARIN
 - M. Jacques CARDET
 - Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD
 - M. Serge CAILLAUD

Mme la Maire : « Nous devons constituer la commission d'appel d'offres qui doit se réunir à partir du moment où le montant qui avait été fixé par l'équipe précédente est atteint. Nous avons besoin d'avoir recours à cette commission pour lancer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement du projet de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de l'Abbaye Royale, compte tenu du fait que le PPI, ainsi que l'avait remarqué monsieur Chauvreau, se situe au-delà des 5 000 000 €. Il convient donc de mettre en place cette commission d'appel d'offres, c'est la raison pour laquelle nous votons sa constitution aujourd'hui. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, outre le maire ou son représentant, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Conseil municipal doit également élire 5 membres suppléants. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. Chacune des listes obtiendra autant

de sièges de suppléants qu'elle aura obtenu de sièges de titulaires. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, s'il y a unanimité, le scrutin peut se faire à main levée. Après un appel à candidatures, Madame la Maire propose de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres. Compte tenu de la règle de proportionnalité au plus fort reste, sont candidats :

- pour la liste « Angériens et fiers d'agir » monsieur Jean-Louis Bordessoules, madame Dina Zerbib, monsieur Jean Moutarde, monsieur Matthieu Guiho, monsieur Cyril Chappet, monsieur Daniel Barbarin, monsieur Jacques Cardet, madame Agathe Armengaud-Rullaud, monsieur Médéric Diraison et madame Natacha Michel.

- Pour la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche », monsieur Jacques Cocquerez, monsieur Serge Caillaud, monsieur Thierry Bussereau, madame Yolande Ducournau, madame Dany Cosier et madame Henriette Diadio-Dassylva.

Est-ce qu'il y a des candidats pour la liste « Saint-Jean Autrement » ? »

M. Chauvreau : « Si l'on regarde le quotient électoral, nous ne pouvons visiblement rien attendre. Mais je peux vous faire une proposition : vous pouvez faire votre « cuisine » à main levée, cela nous fera gagner peut-être dix minutes... Nous n'allons pas être candidats alors que nous savons pertinemment que vous avez déjà envisagé une répartition entre vous. Mais je fais la proposition, si vous le souhaitez, si vous l'acceptez, de procéder au vote à main levée ».

Mme la Maire : « Qui est pour un vote à main levée ? J'ai besoin là d'un vote à l'unanimité. Très bien, je mets donc au vote cette proposition de candidatures pour la commission d'appel d'offres. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Chappet : « Auparavant, nous devons expliquer qui sera titulaire et qui sera suppléant. En ce qui concerne la liste « Angériens et fiers d'agir », qui vote pour cette liste ? Vous pouvez lever la main, si vous le souhaitez. Je rappelle les noms des élus concernés. Il s'agit de monsieur Bordessoules, madame Zerbib, monsieur Moutarde, monsieur Guiho, monsieur Chappet, monsieur Barbarin, monsieur Cardet, madame Armengaud-Rullaud, monsieur Diraison et madame Michel. Qui donc est favorable à cette liste ? Il y a 21 voix. Pour la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche », nous avons monsieur Cocquerez, monsieur Caillaud, monsieur Bussereau, madame Ducournau, madame Cosier et madame Diadio-Dassylva. Qui est favorable à cette liste ? Il y a 6 voix, et donc 2 abstentions. Le résultat donne la répartition suivante : il y a 4 titulaires pour la liste « Angériens et fiers d'agir », et donc 4 suppléants, et 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche ». Je laisse à Madame la Maire le plaisir d'annoncer le nom des heureux titulaires et des heureux suppléants ».

Mme la Maire : « La commission d'appel d'offres sera donc composée de monsieur Jean-Louis Bordessoules, madame Dina Zerbib, monsieur Jean Moutarde, monsieur Matthieu Guiho et monsieur Jacques Cocquerez en qualité de membres titulaires, et monsieur Cyril Chappet, monsieur Daniel Barbarin, monsieur Jacques Cardet, madame Agathe Armengaud-Rullaud et monsieur Serge Caillaud en qualité de membres suppléants. La commission d'appel d'offres est officiellement installée, je vous remercie.

Nous allons passer à la délibération n°7, relative à la création de services civiques. Je donne la parole à madame Tarin ».

N° 17 - CRÉATION DE SERVICES CIVIQUES

Rapporteur : Mme Annabel TARIN

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

Ce dispositif offre la possibilité, en effectuant une mission au service de la collectivité, de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons, de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines, de contribuer au renforcement du lien social, et de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences grâce à un tutorat individualisé et à un accompagnement à la définition d'un projet d'avenir.

La Ville de Saint Jean-d'Angély souhaite s'engager dans ce dispositif en créant 4 emplois service civique, autour des 9 grandes thématiques nationales.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la création, à compter du 1^{er} avril 2015, de 4 emplois service civique ;
- d'autoriser Mme la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget supplémentaire 2015 au chapitre 012.

Mme Tarin : « Bonsoir. Nous souhaitons donc créer plusieurs services civiques. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Le contrat peut durer de 6 à 8 mois maximum. La prise en charge se fait en partie par l'Etat, qui verse une indemnité 467,34 € par mois, la collectivité prenant à sa charge le complément, qui représente 106,31 €. Le coût annuel de cette opération serait de 1 280 € par personne. Nous désirons créer 4 services civiques autour des 9 grandes thématiques nationales. En ce qui nous concerne, nous souhaitons ouvrir 3 postes ayant pour domaine d'intervention la culture et les loisirs et un quatrième dans le domaine de l'environnement. Le Conseil municipal doit donc délibérer sur ces créations de services civiques afin que nous puissions déposer des dossiers pour obtenir un agrément qui est délivré par la Direction départementale de la cohésion sociale. Cet agrément est valable pour une durée de 2 ans. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser la création, à compter du 1^{er} avril 2015, de 4 emplois service civique et d'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants. Les crédits nécessaires sont prévus au budget supplémentaire 2015 au chapitre 012 ».

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Je voudrais juste poser deux petites questions. Pourriez-vous d'abord préciser, ce qui n'est pas neutre, si nous aurons le cas de titulaires de bourses de l'enseignement supérieur pour lesquels les textes prévoient la possibilité de percevoir une petite indemnité supplémentaire, de l'ordre d'une centaine d'euros ? Par ailleurs, comment allez-vous définir la sélection et le recrutement de ces jeunes par rapport aux thématiques que vous avez imaginées ? »

Mme Tarin : « Le supplément dont vous parlez est pris en charge par l'Etat. Cela n'impactera donc pas notre budget. Quant aux missions, elles vont être définies. Les jeunes seront inscrits sur un forum et les sélections se feront à ce moment-là. En ce qui concerne les discussions par rapport aux différentes missions, tout n'est pas complètement défini, nous échangeons encore, notamment au

niveau de la culture et des loisirs, avec l'Office de tourisme. Dans le domaine de l'environnement, il s'agira de missions liées à l'Agenda 21 ».

M. Cocquerez : « Ces postes sont notamment accessibles à des personnes sans condition de formation. Est-ce que vous recherchez en l'occurrence plutôt des gens à priori diplômés ? »

Mme Tarin : « Oui, tout à fait, nous recherchons des jeunes qui auront suivi des études ».

Mme la Maire : « Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous continuons avec la délibération n° 18 et le plan d'eau de Bernouet, exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos. Le rapporteur est monsieur Barbarin ».

N° 18 - PLAN D'EAU DE BERNOUET EXPLOITATION DU SNACK-BAR, DU MINIGOLF ET DES PÉDALOS

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

L'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet fait l'objet d'une concession de délégation de service public simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil municipal a confié cette gestion à compter de 2013 et pour une durée maximale de 3 ans à M. David DURANDET. Par lettre du 16 décembre 2014, ce dernier a fait savoir qu'il dénonçait ladite convention pour l'année 2015.

La convention relative à la location des matériels nautiques étant arrivée à expiration en 2014, il a été décidé de lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges regroupant le snack-bar, le minigolf et les pédalos. Les canoës et les kayaks restent mis à la disposition du club local.

Quatre candidats ont déposé leur offre. Après analyse des dossiers le 3 mars 2015 par la commission de Délégation de Service Public, il est proposé au Conseil municipal :

- de confier l'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d'eau de Bernouet à compter de 2015 et pour une durée maximale de 3 ans conformément à l'article 4 du cahier des charges à la Sarl Festimagic sise 22 avenue du Marennes à Saint-Jean-d'Angély représentée par son gérant, M. Sébastien LOPEZ qui versera annuellement un loyer de 10 000 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de concession correspondante.

M. Barbarin : « Bonsoir. L'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet fait l'objet d'une concession de délégation de service public simplifiée. Par délibération du 28 mars 2013,

le Conseil municipal a confié cette gestion à compter de 2013 et pour une durée maximale de 3 ans à monsieur David Durandet. Par lettre du 16 décembre 2014, ce dernier a fait savoir qu'il dénonçait ladite convention pour l'année 2015. La convention relative à la location des matériels nautiques étant arrivée à expiration en 2014, il a été décidé de lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges regroupant le snack-bar, le minigolf et les pédalos. Les canoës et les kayaks restent mis à la disposition du club local. Quatre candidats ont déposé leur offre. Après analyse des dossiers le 3 mars 2015 par la commission de délégation de service public, il est proposé au Conseil municipal de confier l'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d'eau de Bernouet, à compter de 2015 et pour une durée maximale de 3 ans, conformément à l'article 4 du cahier des charges, à la Sarl Festimagic sise 22 avenue du Marennes à Saint-Jean-d'Angély, représentée par son gérant, monsieur Sébastien Lopez, qui versera annuellement un loyer de 10 000 €, et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de concession correspondante ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole concernant cette délibération ? Mme Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Monsieur Lopez n'est-il pas plutôt versé dans l'animation que dans la restauration ? »

Mme la Maire : « Je crois me souvenir que monsieur Caillaud a participé à la commission de délégation de service public en remplacement de monsieur Cocquerez ».

M. Barbarin : « La commission réunissait en effet monsieur Caillaud, monsieur Moutarde, moi-même, monsieur Leroy et madame Auguin. Nous avons effectivement fait le choix de privilégier l'animation parce que nous voulons que ce snack-bar soit animé. Mais le nouveau gérant aura recours au service d'un cuisinier de métier ».

Mme Ducournau : « Vous ne craignez donc pas que ce plan d'eau devienne un Luna-park ? »

M. Barbarin : « Non, pas du tout. Les nouveaux gérants ont l'intention de l'animer, de restaurer l'esprit guinguette, organiser des bals... C'est notre choix, nous l'avons fait délibérément, et nous verrons à l'usage ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous arrivons à l'avant-dernière délibération avant le budget supplémentaire. Nous allons évoquer l'amortissement des immobilisations, en l'occurrence des arbres de la commune. Je donne la parole à monsieur Guiho ».

N° 19 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - PLANTATIONS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Conformément à l'article L 2321-2 article 27 du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 article 1, les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Par délibérations du 30 janvier 1997, 19 décembre 2006, 29 mars 2007 et 22 mai 2008, le Conseil municipal a précisé le mode de calcul linéaire ainsi que les durées d'amortissement pour les biens suivants :

- Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	7 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
- Locaux et équipement	15 ans
- Véhicules	5 ans
- Autres matériels	5 ans
- Usines relais	durée du bail
- Subventions versées à des tiers publics	15 ans
- Subventions versées à des tiers privés	5 ans
- Elaboration, modification, révision PLU	10 ans
- Licences de débit de boissons	3 ans

Il convient de compléter cette liste en y incluant les plantations, la durée d'amortissement préconisée par la réglementation se situe entre 15 et 20 ans.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des plantations à 15 ans.

M. Guiho : « Bonsoir à tous. Par différentes délibérations de 1997 à 2008, le Conseil municipal a précisé le mode de calcul des amortissements des biens acquis par la Ville. Il manquait dans cette liste les plantations, dont nous venons aujourd'hui corriger l'absence. Nous proposons donc d'amortir les plantations réalisées par la Ville, j'entends par plantations les arbres, sur une durée de 15 ans, puisque nous avons une fourchette qui s'étalait entre 15 et 20 ans comme durée d'amortissement acceptée ».

Mme la Maire : « Je profite de l'occasion pour saluer monsieur le percepteur qui participe à nos travaux et que je remercie. Nous sommes donc désormais totalement en règle. Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La dernière délibération concerne une convention de stage universitaire. Je laisse la parole à madame Tarin ».

N° 47 - URBANISME CONVENTION DE STAGE UNIVERSITAIRE

Rapporteur : Mme Annabel TARIN

Les Services techniques de la ville projettent d'accueillir, aux mois d'avril, mai et juin 2015, un stagiaire étudiant en Master 1 Urbanisme « stratégie, projet et maîtrise d'ouvrage » à l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme d'Aquitaine de l'Université Bordeaux Montaigne.

Le stagiaire participera au suivi, au pilotage et à la gestion administrative de projets spécifiques de la ville (tels que l'EDEN, la revitalisation du centre bourg, ou encore l'EPCC ...).

L'étudiant sera en stage du 1^{er} avril au 30 juin 2015 et recevra une gratification de 500,51 € par mois, imputée sur le compte 64138-8100.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention établie avec l'étudiant et son université
- verser la gratification correspondante.

Mme Tarin : « Il s'agit d'une convention de stage universitaire du même ordre que celle qu'a présentée ma collègue tout à l'heure pour le musée, au niveau de l'urbanisme cette fois-ci. La Ville projette d'accueillir aux mois d'avril, mai et juin 2015, un étudiant en Master 1 Urbanisme de l'université de Bordeaux. Ce stagiaire participera au suivi, au pilotage et à la gestion administrative des projets spécifiques de la Ville tels que l'Eden, la revitalisation du centre bourg, l'EPCC ou encore la révision du PLU. L'étudiant recevra une gratification de 500,51 € par mois. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention établie avec l'étudiant et l'université de Bordeaux et à verser la gratification correspondante ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Je passe maintenant la parole pour la deuxième partie de ce Conseil municipal, qui concerne le budget supplémentaire, à monsieur Guiho ».

M. Guiho : « Bonsoir. Je vais essayer de vous conter les chiffres ce soir... Avant de passer au budget supplémentaire, nous allons revenir sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2014. Nous y reviendrons donc tant sur le budget de la Ville que sur les budgets annexes. Nous procéderons ensuite à la proposition de budgets supplémentaires sur ces deux volants.

En ce qui concerne le budget de la Ville, compte administratif 2014, nous allons commencer par travailler sur une vue d'ensemble du budget principal. Sur la section fonctionnement, nous avons une reprise du résultat 2013 qui est établi à 856 000 €. En ce qui concerne la réalisation de l'exercice 2014, nous observons un poste de recettes à hauteur de 10 290 000 € et un poste de dépenses qui s'élève à 9 304 000 €. Le résultat de l'exercice est de 986 000 €. Le résultat global, quand on reprend la reprise du résultat 2013 et celui de l'exercice 2014, est donc établi à 1 841 691 €. Sur la section investissement, nous reprenons le résultat 2013 qui représentait un déficit, puisque nous avons 1 704 000 € sur ce poste. Nous travaillons sur la réalisation de l'exercice 2014 : en recettes, nous sommes sur un montant de 4 786 000 €, et 3 539 000 € en dépenses, ce qui nous permet de définir un résultat de l'exercice 2014 pour cette section investissement de 1 247 000 €. Comme vous le

savez, tous les investissements liés à ce budget ne sont pas forcément réalisés à la date du 31 décembre, date à laquelle nous clôturons les comptes. Il y a ce que l'on appelle les restes à réaliser, tant en recettes qu'en dépenses. En recettes, nous avons des restes à réaliser qui s'établissent à 1 916 000 €, en dépenses à 2 730 000 €, ce qui nous donne un résultat sur restes à réaliser de - 813 876 €. Quand on cumule les deux et que l'on regarde la vue d'ensemble, nous constatons donc un excédent final de clôture qui s'élève à près de 571 000 €. L'excédent de fonctionnement est de 1 842 000 €, le besoin de financement de l'investissement, nous venons de le voir, de 1 271 000 €, ce qui donne donc l'excédent global de clôture qui s'élève à 571 000 €, comme je viens de le mentionner. Nous allons faire quelques petits focus sur les différentes sections qui composent le budget de la Ville. Nous revenons donc sur les dépenses pour regarder les évolutions par rapport au budget et au compte administratif 2013. En dépenses, nous avons des dépenses réelles qui font état d'une baisse de 4,5%, qui s'élève à 6 825 119 €. Les dépenses liées à l'ordre sont de 2 479 000 €, soit un total de 9 304 884 €. L'augmentation est donc de 20%. J'y reviendrai tout à l'heure car nous avons eu sur 2014 quelques éléments marquants qui expliquent cette augmentation des dépenses. En recettes, nous avons des recettes réelles qui sont établies à 10 078 000 €, soit + 15%, et des recettes d'ordre de 211 836 €, soit un total de 10 290 000 €, ce qui provoque une augmentation par rapport à 2013 de près de 17%. Je le disais à l'instant, sur la section de fonctionnement, si nous voulons mener une analyse un peu plus pertinente en termes d'évolution de ces postes entre les différentes années, il convient de corriger des événements exceptionnels. Nous en avons eu deux en 2013 et 2014. En 2013, il y a eu le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes à partir du mois d'avril. Sur les trois premiers mois de cette année, nous avons encore des dépenses liées à la partie scolaire. Et puis sur 2014, nous avons l'impact du sinistre de l'Eden qui vient perturber l'analyse linéaire que l'on pourrait mener sur les comptes administratifs. Quand on corrige ces deux événements, sur la partie des recettes réelles, nous avons une évolution à la baisse de près de 3%, ce qui n'est pas rien car cela représente tout de même 200 000 €. Et concernant les dépenses réelles, après correction de ces impacts exceptionnels, elles n'augmentent que de 0,3%, ce qui montre bien la rigueur qui a été affichée pour contenir l'ensemble des dépenses du poste fonctionnement de la Ville dans un contexte budgétaire serré. Evoquons maintenant les postes, service par service. Nous constatons une évolution des dépenses à la baisse de - 2,1% des services généraux. Les dépenses des services généraux s'établissent ainsi à 1 017 000 € contre 1 039 000 € en 2013. Sur la partie recettes, nous avons des recettes à hauteur de 9 471 000 € contre 8 082 000 € en 2013, soit une augmentation de 17,2%, là aussi à corriger avec l'impact du sinistre Eden. Quand on corrige de l'impact du sinistre de l'Eden, les recettes diminuent de 4,9%, soit une baisse de 396 000 €. Par rapport aux 17,2%, il était important de le signaler. Sur la fonction « sécurité et salubrité », nous avons des dépenses qui s'élèvent à 410 000 € en 2014, soit une baisse de 2,2 %. En termes de recettes, nous n'avons pas de recettes cette année. Cette absence provient de l'arrêt de la prise en charge par le Conseil général des dépenses liées à la destruction des nids de frelons. Sur la section « éducation », nous avons des dépenses en 2014 qui s'établissent à 15 852 € contre 138 490 € en 2013. Je vous ai expliqué il y a quelques instants cet événement de transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes. L'analyse des variations entre 2013 et 2014 n'est donc pas pertinente puisque nous ne possédons plus cette compétence au sein de la Ville. En recettes, nous avons des recettes à hauteur de 22 397 € sur la partie éducation. Il s'agit essentiellement là d'écritures entre le budget « transports » et le budget principal. En ce qui concerne la section « culture », les dépenses 2014 s'élèvent à 494 000 € pour des recettes à hauteur de 179 177 €. Les dépenses progressent de 25,2% et les recettes de 89,1%, mais c'est sur cette section que l'impact du sinistre de l'Eden est le plus représentatif. Si l'on retire la part de l'indemnité des assurances consécutive à ce sinistre, les recettes n'augmentent pas de 89,1% mais seulement, même si c'est déjà beaucoup, de 45,9%, avec notamment la recherche de subventions qui a été accrue et accentuée tout au long de cette fin d'année 2014. Nous avons aussi une augmentation des produits, par exemple, des inscriptions à l'école de musique, pour plus de 11 600 €. Sur la section « sport et animation », nous avons 380 500 € en dépenses pour 2014, soit - 4,4%, et 19 565 € en recettes, soit

- 4,4%, donc une relative stabilité pour cette section qui est restée dans les niveaux de dépenses et de recettes prévus. Au niveau des interventions sociales, les dépenses 2014 s'élèvent à 62 744 € contre 85 947 € en 2013, soit une baisse de - 27%. La diminution de ces dépenses est essentiellement due à la non-reconduction du financement du chargé de mission « jeunesse » du fait de la cessation du financement de la part de l'Etat ».

Mme Ducournau : « Nous n'avons d'ailleurs pas eu de rapport sur l'activité de ce monsieur. Serait-il, possible d'en avoir un ultérieurement ? »

Mme la Maire : « Il avait été mis à disposition de la Mission Locale. Concernant le bilan de son activité, il faut que nous en fassions la demande à la Mission Locale. Ce bilan a été jugé positif. Moi, je pense que la tâche était compliquée pour une personne seule. C'est effectivement un travail difficile qui devrait être réalisé en équipe. Mais nous pouvons demander un bilan à la Mission Locale, il n'y a pas de souci. Nous le demanderons lors du prochain conseil d'administration».

M. Guiho : « Pour la section « service technique-urbanisme-voirie », les dépenses 2014 s'établissent à 440 000 € contre 470 500 € en 2013, soit une baisse de 6,5%. Les recettes s'élèvent à 18 837 € en 2014 contre 70 770 € en 2013, soit une baisse de près de 73%. La diminution de ces recettes de pratiquement 52 000 € provient de la baisse des produits liés aux horodateurs suite à la mise en gratuité de certaines places de parking dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, mais aussi de la baisse du produit concernant la taxe de non-réalisation de places de parking lié aux permis de construire. En effet, chaque nouvelle construction doit intégrer deux places de parking pour le stationnement des véhicules. Les constructions se faisant plus rares à Saint-Jean-d'Angély, nous percevons moins de taxes liées à la création de ces places de parking, ce qui représente tout de même 33 400 €. Enfin, nous avons une baisse de la subvention liée à l'Agenda 21 de 9 000 €. Voilà l'explication pour cette baisse dont le pourcentage peut paraître important. Sur la section « développement économique », nous avons en 2014 des dépenses qui s'élèvent à 94 000 € contre 108 000 € en 2013, soit une variation à la baisse de près de 13%, et des recettes à hauteur de 155 000 € contre 166 000 € en 2013, soit une baisse de 6,7%. La baisse des dépenses provient principalement de la baisse des subventions d'équilibre que l'on verse aux budgets annexes, pour un montant de 17 927 € sur l'année 2014. Vous découvrez ici les subventions d'équilibre qui seront versées aux budgets annexes. Il y aura 36 367 € pour les thermes et 35 409 € pour l'usine relais, zone de La Garrousserie. En ce qui concerne les charges de personnel, elles s'établissent en 2014 à 3 910 446 € pour être très précis, soit une baisse de 4,5% par rapport à 2013. Là encore, il nous faut corriger cette analyse entre 2013 et 2014 en tenant compte de l'impact du transfert de la compétence scolaire. Si l'on intègre ce transfert et que l'on calcule le budget à effectif constant, nous constatons une hausse de 0,3%. Nous avons donc là aussi un poste très bien contenu et maîtrisé sur 2014. Nous trouvons ensuite la répartition de la masse des charges de personnel en fonction des différentes sections : administration générale, sport et animation, scolaire, culture, social, service technique, développement économique et police. Vous pouvez découvrir les différentes évolutions en fonction des services. Le service de l'administration générale est relativement stable, nous avons une diminution de 6% en sport et animation. La baisse est de 75 % en ce qui concerne le scolaire, mais j'en ai déjà donné plusieurs fois l'explication. Nous avons une baisse de 1,53% au service culturel. Dans le secteur social, nous avons un nouveau poste, avec la création du service Cap Seniors, qui représente 14 070 € sur l'année 2014, puisque l'agent a été recruté en fin d'année. Enfin, nous avons une stabilisation des charges de personnel en ce qui concerne le service technique et l'aménagement du territoire, et une légère augmentation d'à peine 3% au niveau des agents de la police.

Après avoir vu le fonctionnement, nous allons aborder la section investissement. Nous allons tout d'abord nous attarder sur la répartition des recettes. Vous trouvez au travers de ce diagramme la répartition des grands postes des recettes liées à la section investissement. Les cessions représentent 44% de ces recettes. Nous avons ensuite les subventions à 4%, les emprunts à 13%, les excédents

capitalisés pour 23%, le FCTVA à 5%, la taxe locale d'équipement à 1% et les amortissements divers à 9%. Les dépenses d'équipement sont elles aussi représentées sous cette forme de diagramme. Elles s'élèvent à 3 538 000 €. 39% des dépenses, soit 900 000 €, concernent l'urbanisme et la voirie, 41 % sont consacrés à la culture, avec notamment la réfection des toitures de l'Abbaye, le musée et une partie Eden qui vient accentuer la proportion investissement de ce poste sur 2014. L'administration générale représente 6% des dépenses pour 146 000 €, les sports sont à 8% pour 180 000 € et l'aménagement du territoire et économie à 6% pour 142 000 €. Voilà pour ce qui est du compte administratif 2014. Je vous propose de passer maintenant au budget supplémentaire ».

Mme la Maire : « Nous allons d'abord procéder au vote du compte administratif qui doit avoir lieu avant celui du budget supplémentaire. Vous savez que je ne peux assister au vote. Je propose donc de désigner monsieur Chappet comme président de séance pendant ce vote. Y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vais donc quitter ma place et laisser monsieur Chappet procéder au vote du compte administratif 2014 ».

M. Caillaud : « Je voudrais dire un petit mot s'il vous plaît. Nous allons voter les comptes administratifs. Je ne ferai pas d'observations particulières puisque ces comptes retracent en fait la politique que vous avez mise en place depuis le mois d'avril. Toutefois, même si l'on peut constater que vous avez fait des efforts dans différents domaines, je voudrais revenir sur les indemnités des élus. Je constate que c'est un poste qui a augmenté de 13% en 2014 et qui, comparé à 2013, augmentera en 2015 de 20%. Je trouve que cela fait beaucoup par rapport au reste. Par ailleurs, je voudrais poser une question à monsieur Guiho. Pourriez-vous nous préciser, vous l'avez fait l'autre jour, mais en commission, l'incidence de la baisse du franc suisse par rapport à nos comptes. Nous avons en effet provisionné 25 000 €, vous avez provisionné 25 000 € pour 2015. A ce jour, compte tenu de ce que subissent les cours, pourriez-vous donc préciser à l'assemblée qu'elle est l'incidence actuelle ? »

M. Guiho : « Oui, tout à fait. Effectivement, l'évolution du franc suisse vient perturber certains emprunts qui étaient indexés sur cette monnaie. Nous sommes notamment concernés avec l'emprunt sur les thermes. Sur 2014, l'impact de la perte de change est de l'ordre de 8 000 €. Pour l'instant, sur le début d'année 2015, les marchés financiers étant vraiment favorables à l'emprunt et les taux d'intérêts étant faibles, voire même négatifs, la dégradation du rapport de force entre le franc suisse et la baisse des taux annule pratiquement la perte de change liée à cette situation. Nous sommes donc presque sur un équilibre ».

M. Caillaud : « Nous nous abstenons sur les comptes administratifs ».

Mme la Maire : « Avant les comptes administratifs, il faut voter les comptes de gestion 2014. Nous allons d'abord voter le compte de gestion 2014 du budget Ville ».

N° 20 - COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Conseil municipal,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 ainsi que la totalité des écritures concernant les titres de recettes émis et des mandats ordonnancés,

est invité à se prononcer sur le compte de gestion 2014 du budget PRINCIPAL - VILLE, présenté par le Receveur, et établi en termes identiques à celui du compte administratif correspondant.

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte de gestion est adopté à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. Guiho : « Nous allons donc passer aux budgets annexes.

En ce qui concerne le budget annexe « usine relais », le compte administratif 2014 fait état d'un excédent d'investissement de 120 000 € et d'un résultat de fonctionnement de 0 €, à l'équilibre. Sur la partie investissement, les dépenses correspondent essentiellement au remboursement de la dette et aux dépenses d'aménagement pour un montant de 46 500 €. Il y a effectivement eu des travaux sur l'usine de La Garrouserie. Les autres dépenses correspondent à l'amortissement des subventions. Les recettes proviennent elles des amortissements des bâtiments et de l'encaissement des cautions de loyer ainsi que du produit d'une cession de bâtiment pour 25 000 €. La section dégage donc un investissement global de 120 000 €. Sur le fonctionnement, les dépenses comprennent les charges courantes pour un montant de 40 000 €, les intérêts de la dette pour 8 500 € et la dotation aux amortissements pour 82 000 €. Les recettes de fonctionnement sont les produits des loyers et la refacturation des charges pour un montant de 86 000 €. La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 35 000 € et l'amortissement des subventions de 10 000 €. Voilà pour le compte administratif 2014 de l'usine relais.

En ce qui concerne le budget « bâtiment commercial », nous avons sur le compte administratif 2014 un excédent d'investissement de 105 787 € et un résultat de fonctionnement de 272 €. Sur la partie investissement, les dépenses correspondent au remboursement du capital de la dette ainsi qu'aux écritures d'amortissement des subventions. Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des dotations aux amortissements, et nous avons l'excédent dégagé en cumulé. La section fonctionnement comprend en dépenses l'ensemble des charges, intérêts de la dette, charges de copropriété, et en recettes, là aussi les produits courants, les loyers, les taxes d'ordures ménagères... La section de fonctionnement dégage donc un excédent de 272 €.

Sur le compte administratif du budget annexe « thermes », nous avons un excédent de fonctionnement de 25 650 €, qui est affecté au financement de l'investissement. En investissement, nous avons donc des dépenses qui correspondent au remboursement du capital de la dette pour 25 650 €. En fonctionnement, on retrouve les dépenses d'entretien et d'assurance des bâtiments, les charges financières, et en recettes, la subvention du budget principal d'un montant de 38 036 €. Ce budget n'a pas subi de grosses modifications sur 2014.

Le compte administratif du budget « transports » fait état d'un excédent d'investissement de 2 522 €. Nous y retrouvons le remboursement du capital de la dette. En fonctionnement, il y a des dépenses d'un montant de près de 28 000 € qui comprennent toutes les charges à caractère général, les frais de personnel liés aux transports urbains, les frais financiers et les dotations aux amortissements. Les recettes sont composées du produit des ventes, de la facturation à la Communauté de communes des frais relatifs aux transports scolaires, desquels a été déduit le produit des ventes du transport scolaire, et enfin la subvention d'équilibre du budget principal pour 15 541 €.

Pour le budget « eau », nous avons, sur les comptes administratifs 2014, un excédent de fonctionnement de 289 508 €. Il y a une affectation au financement de l'investissement pour 267 403 €. Sur la section investissement, les dépenses correspondent au remboursement du capital pour 78 000 € et aux travaux pour un montant total de 580 000 €. Les recettes proviennent des dotations

aux amortissements, du reversement de la TVA par le fermier, la SAUR en l'occurrence, et de l'emprunt d'un montant de 260 000 €. Nous avons en effet contracté un emprunt sur ce budget « eau » en fin d'année 2014. Le fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits courants, et l'équilibre de ce budget annexe est obtenu grâce à la surtaxe de 0,90 € par m³, ce qui représente un produit total de 373 000 €.

En ce qui concerne le compte administratif du budget « assainissement », nous avons un excédent d'investissement de près de 245 000 € et un excédent de fonctionnement de près de 375 000 €. En investissement sur ce budget annexe, les dépenses correspondent au remboursement de la dette pour 93 000 € et aux travaux sur le réseau d'assainissement pour 167 000 €. Les recettes d'investissement proviennent essentiellement, là encore, des amortissements et du remboursement de la TVA par le fermier, donc par la SAUR. Le fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits courants. Là aussi, l'équilibre du budget est obtenu grâce à la surtaxe d'assainissement qui est de 0,65 € par m³, soit un produit total de 241 369 €. Le budget fait apparaître un excédent d'investissement et un excédent de fonctionnement.

Nous avons ensuite le budget annexe du lotissement des « Fontaines du Coi ». Il y a ici un déficit d'investissement de 439 367 €. Le compte administratif 2014 constate donc le déficit qui a été reporté en 2013, dû à la non-réalisation de l'emprunt pour financer l'acquisition des terrains. C'est un budget annexe qui nous avons mis de côté pour le moment à cause des difficultés que nous avons déjà évoquées lors des précédents Conseils municipaux.

Nous continuons avec le budget annexe sur les zones industrielles. Il s'agit des zones de L'Aumônerie et de La Grenoblerie. Nous avons sur le compte administratif un déficit d'investissement de 2 186 €. Le budget fait apparaître au 31 décembre ce déficit d'investissement. Il reste à ce jour deux parcelles à vendre sur la première tranche de La Grenoblerie, d'un montant de l'ordre de 345 000 €. Effectivement la vente de ces parcelles, qui est en très bonne voie, permettra de générer un excédent sur ces budgets annexes, excédent qui sera bien évidemment le bienvenu.

Sur la zone industrielle de La Grenoblerie 2, nous avons un excédent d'investissement de l'ordre de 42 000 €. Là aussi, la vente de tous les terrains de la zone permettra de générer un excédent qui sera favorable pour mener d'autres actions sur la ville ».

Mme la Maire : « Je voudrais juste apporter une précision pour votre information. Nous n'avons pas renouvelé les accords avec le promoteur sur cette zone et nous avons récupéré le terrain de La Grenoblerie 2 au 31 janvier. Aujourd'hui, nous avons à priori des promesses de vente pour l'ensemble des terrains de cette zone industrielle ».

M. Guiho : « Le dernier budget annexe concerne la zone industrielle Genoblerie 3. Nous avons là un déficit de 321 839 €, lié au fait que cette zone a été mise en stand-by au cours de ces huit premiers mois. Nous constatons donc le déficit, puisque nous n'avons pas réalisé d'emprunt sur ce budget pour le moment ».

Mme la Maire : « Là aussi, j'ai une information à donner. Compte tenu de la rapidité de la vente des terrains de La Grenoblerie 2, nous avons repris contact avec la SEMDAS pour qu'elle assure l'aménagement de cette zone le plus rapidement possible. Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier. Nous avons déjà eu une réunion à ce sujet lundi dernier au Conseil Général pour une première prise de contact. Nous vous ferons donc part des résultats de l'étude qui va être menée par la SEMDAS.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur les comptes administratifs des budgets annexes ? »

M. Caillaud : « Nous n'avons pas voté les comptes administratifs ? »

Mme la Maire : « Non. Nous venons là de vous présenter les comptes administratifs des budgets annexes. Je voulais simplement savoir si vous aviez des questions à poser ».

M. Caillaud : « Je voulais juste vous informer que, comme pour le budget principal, nous nous abstenons sur les budgets annexes ».

Mme la Maire : « Très bien. Nous pouvons donc maintenant voter le compte de gestion 2014 des budgets annexes ».

N° 21 - COMPTES DE GESTION 2014 – BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Conseil municipal,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 ainsi que la totalité des écritures concernant les titres de recettes émis et des mandats ordonnancés,

est invité à se prononcer sur les comptes de gestion 2014 des budgets annexes USINES RELAIS, BÂTIMENT COMMERCIAL, THERMES, TRANSPORTS, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ZONES INDUSTRIELLES, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3, présentés par le Receveur, et établis en termes identiques à ceux des comptes administratifs correspondants.

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les comptes de gestion 2014 des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Monsieur le percepteur, vous constatez que la totalité du conseil municipal vous fait confiance. Nous allons maintenant procéder au vote des comptes administratifs. Mon premier adjoint veut absolument que je m'en aille... Je vais donc quitter la salle ».

Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

M. Chappet : « Ce n'est pas une volonté de ma part, c'est la règle. Il faut comprendre toute l'émotion de Madame la Maire, il s'agit de son premier compte administratif. Et je lui souhaite d'en présenter encore de très nombreux...

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder au vote concernant le compte administratif du budget principal ».

N° 22 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget PRINCIPAL VILLE fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	855 670,62 €
Dépenses	9 303 983,38 €
Recettes	10 290 004,37 €
Excédent	1 841 691,61 €

- Section d'Investissement :

Déficit d'investissement reporté	1 704 045,56 €
Dépenses	3 538 782,33 €
Recettes	4 785 863,15 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	456 964,74 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Chappet : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions. Le compte administratif est adopté. Je vous remercie ».

ADOpte le Compte administratif du budget PRINCIPAL VILLE, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

M. Chappet : « Avant de continuer, je dois vous demander au préalable si vous souhaitez que nous procédions au vote des comptes administratifs qui suivent budget annexe par budget annexe ? Je sens poindre en vous la volonté de les voter globalement, ce que nous allons donc faire. Pour l'ensemble des comptes administratifs des budgets annexes, qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions. ». Les comptes administratifs des budgets annexes sont donc adoptés ».

N° 23 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE USINES RELAIS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe USINES RELAIS fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Dépenses	157 116,13 €
Recettes	157 116,13 €

Excédent 0 €

- Section d'Investissement :

Excédent d'investissement reporté	83 405,94 €
Dépenses	72 870,60 €
Recettes	109 608,59 €

d'où un excédent avant reprise des restes à réaliser de	120 143,93 €
---	--------------

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe USINES RELAIS, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

**N° 24 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe BATIMENT COMMERCIAL fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	3 198,11 €
Dépenses	17 975,77 €
Recettes	15 049,60 €

Excédent	271,94 €
----------	----------

- Section d'Investissement :

Excédent d'investissement reporté	132 983,50 €
Dépenses	31 742,99 €
Recettes	4 546,71 €

d'où un excédent avant reprise des restes à réaliser de	105 787,22 €
---	--------------

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe BATIMENT COMMERCIAL, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 25 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe THERMES fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Dépenses	10 716,82 €
Recettes	36 367,19 €
Excédent	25 650,37 €

- Section d'Investissement :

Déficit d'investissement reporté	408 586,56 €
Dépenses	25 650,37 €
Recettes	72 009,56 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	362 227,37 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe THERMES, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 26 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe TRANSPORTS fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
------------------------------------	-----

Dépenses	27 529,94 €
Recettes	27 529,94 €
Excédent	0 €

- Section d'Investissement :

Excédent d'investissement reporté	3 279,09 €
Dépenses	9 898,32 €
Recettes	9 141,55 €
d'où un excédent avant reprise des restes à réaliser de	2 522,32 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe TRANSPORTS, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 27 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe EAU fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	80 394,11 €
Dépenses	165 296,59 €
Recettes	374 411,08 €
Excédent	289 508,60 €

- Section d'Investissement :

Déficit d'investissement reporté	186 317,28 €
Dépenses	859 048,97 €
Recettes	891 344,28 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	154 021,97 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe EAU, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 28 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe ASSAINISSEMENT fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	324 586,59 €
Dépenses	236 412,47 €
Recettes	286 633,90 €
Excédent	374 808,02 €

- Section d'Investissement :

Excédent d'investissement reporté	334 065,27 €
Dépenses	320 335,17 €
Recettes	231 124,97 €
d'où un Excédent avant reprise des restes à réaliser de	244 855,07 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 29 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :		
Excédent de fonctionnement reporté		0 €
Dépenses		0 €
Recettes		0 €
Excédent		0 €
- Section d'Investissement :		
Déficit d'investissement reporté	439 367,02 €	
Dépenses		0 €
Recettes		0 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	439 367,02 €	

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 30 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :		
Excédent de fonctionnement reporté		0 €
Dépenses	1 512,56 €	
Recettes	1 512,56 €	
Excédent		0 €
- Section d'Investissement :		
Excédent d'investissement reporté	15 839,85 €	
Dépenses	18 026,13 €	
Recettes		0 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	2 186,28 €	

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

**N° 31 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe zone industrielle GRENOBLERIE 2 fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Dépenses	6 839,44 €
Recettes	6 839,44 €
Excédent	0 €

- Section d'Investissement :

Excédent d'investissement reporté	121 220,43 €
Dépenses	79 274,72 €
Recettes	0 €
d'où un excédent avant reprise des restes à réaliser de	41 945,71 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe zone industrielle GRENOBLERIE 2, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

**N° 32 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La présentation du Compte Administratif 2014 du budget annexe zone industrielle GRENOBLERIE 3 fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Dépenses	24 264,72 €
Recettes	24 264,72 €
Excédent	0 €

- Section d'Investissement :

Déficit d'investissement reporté	297 576,62 €
Dépenses	24 263,66 €
Recettes	0 €

d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de 321 839,22 €

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte le Compte administratif du budget annexe zone industrielle GRENOBLERIE 3, ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

M. Cocquerez : « Je vais peut-être poser une question complètement saugrenue, mais n'est-il pas possible de faire ce genre de présentation en début de Conseil ? Après plus de deux heures de séance, cela devient vraiment compliqué... Cela n'est peut-être pas dans les usages, je n'en sais rien, mais c'est franchement compliqué ».

Madame la Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance

M. Chappet : « Les comptes administratifs dans leur globalité ont été adoptés à l'unanimité moins six voix, Madame la Maire.

Pour répondre à votre question, Monsieur Cocquerez, toutes les instances décisionnelles votent le budget en fin séance. Je comprends bien vos propos, mais nous avons tellement de sujets importants à traiter... »

Propos inaudibles

M. Guiho : « Je suis désolé de l'austérité que l'on vous impose, même si je n'y suis pour rien... »

Mme la Maire : « Je vous remercie de votre confiance. Avant de procéder au vote du budget supplémentaire, il nous faut affecter les résultats ».

N° 33 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Conseil municipal en application de l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir approuvé le compte administratif pour 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 841 691,61 €,
- constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 456 964,74 €,
- vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et des recettes certaines à recevoir à la même date,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

décide sur la proposition de Mme la Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 270 841,23 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 570 850,38 €.

Mme la Maire : « Pour l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Ville sur le budget 2015, qui est contre ? Qui s'abstient ? L'affectation du résultat est adopté à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous passons à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 du budget annexe des thermes ».

N° 34 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - BUDGET ANNEXE THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Conseil municipal en application de l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir approuvé le compte administratif pour 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 650,37 €,
- constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 362 227,37 €,
- vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et des recettes certaines à recevoir à la même date,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

décide sur la proposition de Mme la Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 25 650,37 €
- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 0 €.

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette affectation est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous terminons avec l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau 2014 sur l'exercice 2015 ».

N° 35 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Conseil Municipal en application de l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir approuvé le compte administratif pour 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 289 508,60 €,
- constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 154 021,97 €,
- vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et des recettes certaines à recevoir à la même date,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

décide sur la proposition de Mme la Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 267 403,23 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 22 105,37 €.

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? ? Cette affectation est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous allons maintenant passer au vote des budgets supplémentaires 2015. Je laisse de nouveau la parole à monsieur Guiho ».

N° 36 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 du Budget PRINCIPAL VILLE, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	3 488 528,93 €
----------------------------	----------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	607 131,38 €
----------------------------	--------------

M. Guiho : « Le résultat de 2014 s'élève à 571 000 €, en arrondissant. Cela me permet de présenter le budget supplémentaire suivant, d'un point de vue global. En investissement, nous avons 301 450 €, tant en dépenses qu'en recettes, et 607 131 € en fonctionnement, ce qui nous fait un budget supplémentaire qui s'établit à 908 500 €. La reprise du résultat 2014 et les réajustements en recettes et en dépenses permettent de dégager un autofinancement de l'ordre de 396 000 €, soit un financement global de l'investissement pour l'exercice 2015 de l'ordre de 912 000 €. En recettes, nous retrouvons la reprise du résultat 2014, nous venons d'en parler. Nous connaissons aujourd'hui les notifications des bases sur les taxes d'habitation et les taxes foncière bâti et non bâti, qui sont positives par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif. Ces notifications s'établissent ainsi à + 18 673 €. Il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle. Les compensations fiscales supplémentaires s'élèvent à 13 800 €. Nous avons également un remboursement d'assurance pour 2 317 € et une réduction de la participation du budget « transports » de 1 500 €. En dépenses, nous proposons dans ce budget supplémentaire, sur la section fonctionnement, un virement vers la section d'investissement de l'ordre de 396 000 €. Nous regonflons l'enveloppe des dépenses imprévues de près de 115 000 €. Pour mémoire, au budget primitif, cette enveloppe avait été dotée de 55 000 €, ce qui nous donne aujourd'hui un montant global de 170 000 €, ce qui est une mesure de prudence, puisque nous ne connaissons pas, à l'heure où je vous parle, le niveau des dotations globales de fonctionnement ou de solidarité. Nous avons là encore des inconnues, et les dépenses imprévues ont donc été augmentées afin de pouvoir palier à d'éventuelles baisses de ces dotations. Ces baisses avaient déjà été anticipées au budget primitif, mais elles peuvent s'avérer plus importantes que prévues. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 8 243 €. Nous réduisons les subventions d'équilibre aux budgets annexes de 17 200 € : lorsque nous avons établi le budget primitif, nous ne connaissions pas la situation exacte sur tous les budgets annexes et nous avons donc prévu un peu plus de subventions que ce qu'il est nécessaire de verser à ces budgets, dont vous avez la répartition établie ici dans le détail, à savoir « transports », « thermes » et « bâtiment commercial ». Nous mettons une enveloppe supplémentaire sur la communication, soit 2 600 € consacrés à la parution du journal de la Ville, car les crédits affectés n'étaient pas suffisants. En ce qui concerne la culture, nous avons des dotations supplémentaires de subventions aux associations pour 12 000 €. Cela concerne le Centre de loisirs de Beaufief, le « Rideau rouge », le CCE et l'EPCC. Cette démarche traduit la mise en place de l'EPCC qui vous a été présentée un peu plus tôt lors de ce Conseil municipal. Nous avons prévu au budget primitif une subvention pour le CCE de 54 000 € pour

l'année. Nous n'avons rien mis pour l'EPCC. Comme celui-ci verra le jour au 1^{er} juillet, nous avons diminué par deux la subvention au CCE et donc affecté 27 000 € à l'EPCC, auxquels nous avons rajouté 8 000 € afin d'atteindre la somme de 35 000 €. Nous versons 1 000 € supplémentaires à l'école de musique et 5 000 € au service animation, notamment pour la Cavalcade et l'Atelier éphémère. Pour les services techniques, nous avons quelques dotations supplémentaires sur des postes classiques dont je vous épargnerai les détails. Je vais juste évoquer les grands postes. Nous avons 10 000 € sur l'élagage, concernant les allées d'Aussy et le parc Régnaud, de mémoire. En ce qui concerne les décorations de Noël, nous désirons embellir notre ville avec des illuminations un peu plus design et contemporaines. Nous partons donc sur un contrat de location qui va nous permettre de pouvoir chaque année avoir des illuminations dynamiques renouvelées. Un effort est également consenti sur l'entretien de l'église pour 11 500 €. Nous avons encore 4 000 € sur la maintenance du pigeonnier situé parc Régnaud, puisque l'extraction et la destruction des œufs des pigeons doivent être réalisées selon des méthodes très particulières par des agents habilités. Nous avions dans un premier temps, au budget primitif, estimé que ce travail pouvait être effectué par des agents de la Ville, mais la complexité administrative et les normes de sécurité sanitaire nous font dire qu'il est préférable de faire appel à une société prestataire de services spécialisée. Voilà pour les gros postes. Sur les charges de personnel, nous nous dotons de 21 289 € supplémentaires. Sur le sport, nous avons une subvention aux associations pour 800 €, soit 700 € pour l'Athlétic Club Angérien et 100 € pour les Randonneurs des Vals de Saintonge, ainsi qu'une autre de 1 000 € pour la base nautique concernant les mises aux normes du snack-bar. Voilà donc la synthèse, en dépenses et en recettes, du budget supplémentaire de fonctionnement que nous vous proposons ce soir et qui s'élève à 607 131 €.

En ce qui concerne le budget supplémentaire d'investissement, nous retrouvons en recettes le virement de la section de fonctionnement pour 396 000 €, ce qui nous permet de réduire l'emprunt. Au budget primitif, il avait été inscrit un emprunt de 1 186 000 €. Nous réduisons donc le recours à l'emprunt pour l'exercice 2015 à 1 000 000 €. Le fonds de compensation de TVA est supérieur à celui que nous avons inscrit au budget primitif, pour 30 000 € supplémentaires, les amortissements pour 8 243 €. Pour les recettes, le SDER participe pour 50 000 €, dont nous trouvons la dépense en face. Nous avons également une subvention de l'Agence de l'eau pour 3 300 € concernant un matériel des services techniques éligible à cette dernière. En dépenses sur la section investissement, nous avons 50 450 € pour l'administration générale. Pour la culture, il y a 80 000 € sur l'Abbaye, 16 000 € pour le musée, concernant en l'occurrence des détecteurs de fumée et des travaux de réglage de chauffage, et 4 500 € destinés à la médiathèque pour un serveur et un espace wi-fi. Nous avons 22 000 € en ce qui concerne les sports, avec notamment des travaux au Coi pour 20 000 € et de l'acquisition de matériel spécifique pour 2 000 €. Ensuite, pour les services techniques, nous complétons les enveloppes prévues au budget primitif avec 20 000 € pour les trottoirs, ce qui porte l'enveloppe à 100 000 €, ce qui permettra de rénover les trottoirs de la ville qui en ont bien besoin. Il y a également 12 000 € pour les bâtiments, 18 000 € d'acquisition de matériel, 46 000 € supplémentaires pour la voirie, 10 000 € pour l'éclairage public, 6 500 € pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité et un investissement sur la partie police pour 16 000 €. Cela concerne le déplacement de quatre caméras de surveillance. Il s'agit en l'occurrence de les installer à des endroits de la ville jugés plus opportuns que ceux sur lesquels ils se situent aujourd'hui. En synthèse sur le budget supplémentaire, section investissement, nous avons un budget qui s'établit en dépenses et en recettes à 301 450 €. Nous passons maintenant aux budgets supplémentaires des budgets annexes. Nous allons reprendre chaque budget annexe un à un.

Sur l'usine relais, en investissement, nous allons reprendre le résultat et les restes à réaliser liés à cette section. Nous prévoyons des travaux pour 46 800 € et des cautions à hauteur de 1 750 €. En fonctionnement, il n'y a rien de supplémentaire, juste un réajustement d'amortissement, et un virement à la section d'investissement.

Sur le bâtiment commercial, il y a une reprise du résultat et des restes à réaliser. Nous avons une affectation de l'excédent d'investissement constaté au remboursement du capital de la dette et la

suppression du virement. En fonctionnement, reprise du résultat et suppression de la subvention d'équilibre.

Sur les thermes, nous avons une reprise du déficit pour 362 000 € et des restes à réaliser. Sur la section fonctionnement, il y a une augmentation des crédits pour perte de change pour 10 000 € financés par le réajustement de la subvention d'équilibre, que nous prévoyons par mesure de prudence par rapport à la question qui a été posée tout à l'heure par monsieur Caillaud concernant la situation du franc suisse. Je voulais également préciser que les 25 000 € qui sont mis chaque année ne concernaient pas la perte de change, ils sont là pour les produits structurés. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes opérations.

Sur le budget « transports », nous reprenons l'excédent et il y a une inscription en acquisition d'immobilisation. En fonctionnement, nous avons un réajustement de la subvention d'équilibre de 1 800 € pour financer les dépenses de personnel et les frais d'imprimés.

Sur le budget annexe « eau », nous reprenons le déficit et les restes à réaliser. Nous inscrivons 46 697 € de travaux qui seront financés par le virement de la section de fonctionnement et le remboursement de la TVA. En fonctionnement, il y a la reprise de l'excédent, le réajustement des crédits des dotations aux amortissements et l'augmentation du virement à l'investissement.

Sur le budget annexe « assainissement », nous avons la reprise de l'excédent sur la section investissement. Des travaux sont prévus sur la station d'épuration pour 701 360 € ainsi que sur le réseau des eaux usées pour 40 000 €. La reprise de l'excédent est donc affectée au financement de l'investissement sur la partie fonctionnement.

Pour le lotissement des Fontaines du Coi, il y a une stabilité. En investissement, nous avons une reprise du résultat et ajustement, et un réajustement consécutif à la reprise du résultat en fonctionnement. Il n'y a donc rien de bien particulier.

Sur le budget annexe « zones industrielles », en investissement, nous avons une reprise du résultat.

Pour la zone industrielle « Grenoblerie 2 », sur la partie investissement, il y a une reprise du résultat et ajustement, et inscription du résultat en travaux d'aménagement sur le fonctionnement.

Enfin, sur La Grenoblerie 3, nous avons également une reprise du résultat et ajustement, et en fonctionnement, un réajustement des écritures de stocks suite à la reprise du résultat ».

Mme la Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions concernant le budget supplémentaire 2015, qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes ? Oui, Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Oui, simplement un mot. Compte tenu de nos réactions et réflexions lors des différents Conseils concernant l'ensemble des investissements, et considérant les risques qui peuvent être pris par la Ville dans tout ce que nous avons pu voir, nous nous abstenons sur ces budgets ».

Mme la Maire : « D'accord. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais donc mettre au vote le budget supplémentaire principal 2015. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget supplémentaire est adopté ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 21 Contre : 2 Abstentions : 6

Mme la Maire : « Pouvons-nous procéder à un vote global pour ce qui concerne les budgets annexes ? D'accord ».

N° 37 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 - BUDGET ANNEXE USINES RELAIS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	120 143,93 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	0,00 €
----------------------------	--------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 38 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 du BATIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	73 640,42 €
----------------------------	-------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	- 28 728,06 €
----------------------------	---------------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 39 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 - BUDGET ANNEXE THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	382 227,37 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	10 000,00 €
----------------------------	-------------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 40 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 des TRANSPORTS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	2 522,32 €
----------------------------	------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	1 800,00 €
----------------------------	------------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 41 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 - BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 de l'EAU, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	338 797,23 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	22 105,37 €
----------------------------	-------------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

N° 42 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 de l'ASSAINISSEMENT, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	867 275,07 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	375 388,02 €
----------------------------	--------------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

**N° 43 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE LES FONTAINES DU COI**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 du lotissement LES FONTAINES DU COI, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes	0,00 €
en dépenses	439 367,02 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	0,98 €
----------------------------	--------

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

**N° 44 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2015 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes	0,00 €
en dépenses	2 186,28 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	0,00 €
----------------------------	--------

Le Conseil municipal, après délibération,

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

Mme la Maire : « Les budgets supplémentaires des budgets annexes sont donc adoptés.

Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je vous remercie pour votre patience et la qualité des débats. Avant de quitter la salle, je demanderais à tous les élus de bien vouloir venir signer les comptes administratifs. Merci beaucoup ».